

# Livret bleu

## Pour une Confédération d'États européens

Souveraineté et Nations



*« Rien n'est plus dangereux qu'une nation trop longtemps frustrée de la souveraineté par laquelle s'exprime sa liberté, c'est-à-dire son droit imprescriptible à choisir son destin. »*

**Philippe Séguin, discours de Maastricht, 5 mai 1992**

<b>Résumé</b> .....	4
<b>Première partie : Le peuple français entre la peste du Fédéralisme et le choléra du Frexit</b> .....	6
<b>1.1 Le cri de la grenouille ou comment l'Europe se fédéralise à petits pas</b> .....	7
1.1.1. Le fédéralisme, stade suprême du bureaucratisme .....	7
1.1.2. Les cordons de la bourse et l'étrangleur bruxellois.....	12
1.1.3. Le recul démocratique : United States of Europe ou Fonds Monétaire Européen ? .....	13
1.1.4. Demain : la fuite en avant ?.....	16
<b>1.2. Le Frexit, ou la menace d'un Eurocide</b> .....	17
1.2.1. <i>Apocalypse Now ou Tomorrow never Dies ?</i> .....	18
1.2.2. Le Frexit serait un Eurocide.....	18
1.2.3. Pourquoi le Frexit n'est pas souhaitable .....	19
<b>Deuxième partie : Le couple Franco-Allemand a divorcé, Paris n'a pas reçu la garde de l'enfant européen mais paye la pension alimentaire</b> .....	21
<b>2.1. Du Traité de Rome à Romulus et Remus</b> .....	22
2.1.1. Divorce électrique .....	22
2.1.2. Concurrence industrielle .....	24
2.1.3. Concurrence agricole .....	26
2.1.4. Divergences sur la question migratoire.....	26
<b>2.2. Le déclin Français</b> .....	28
2.2.1. L'affaiblissement économique .....	28
2.2.2. L'affaiblissement financier de la France.....	28
2.2.3. L'affaiblissement politique .....	30
2.2.4. Le risque de fragmentation .....	31
<b>Troisième partie : Vers une Confédération européenne d'États-Nations</b> .....	32
<b>3.1. Les défauts structurels de l'Union européenne</b> .....	32
3.1.1. Une boussole économique bloquée sur l'ordo-libéralisme et le libre-échange .....	32
3.1.2. Une pratique de plus en plus incohérente par rapport aux préceptes originels .....	35
<b>3.2. La nécessité d'un sursaut</b> .....	37
3.2.1. Établir une stratégie à droit européen constant .....	37
3.2.2. À l'offensive : formuler nos propositions pour une confédération européenne. ....	45
<b>Conclusion : Les élections européennes 2024</b> .....	52
<b>Liste des propositions</b> .....	54
<b>Glossaire</b> .....	56

## Résumé

### **Oser La France, Osons l'Europe !**

Ah ! La belle idée qu'était l'Europe... L'idéal des initiateurs du projet européen était encore empreint de l'émotion légitime suscitée par les massacres de 1939-1945 : il s'agissait de bâtir une Europe pacifiée, unie et prospère. Le projet de Communauté européenne était largement plébiscité en France par la population, avant d'être porté par la force du Gaullisme flamboyant. Celui-ci, réaliste, n'hésita pas à en corriger les défauts initiaux de la copie originelle au travers du compromis de Luxembourg (1966) et d'une opposition répétée à l'entrée du Royaume-Uni dans le marché commun (1967).

Dès le départ du Général de Gaulle, cependant, l'utopie européenne a pris le dessus sur le réalisme, et, encouragée par le grand frère américain, la Communauté économique européenne (CEE) devenue Union européenne (UE) n'a plus su se fixer de limites, qu'elles soient géographiques ou en termes de compétences. L'idée fédérale, comme l'espérait Jean Monnet, s'est nourrie de renoncements et d'effets cliquets successifs. Elle a prospéré, alimentée par les administrations européennes et l'aveuglement de nations comme la France à la recherche de dépassement. Sans recevoir l'aval de quiconque, elle s'est incarnée dans une lente dérive juridique, avec des normes communautaires de plus en plus coercitives prenant le pas sur la loi et même la constitution. L'Exécutif de l'UE devient ainsi de plus en plus puissant en crédibilisant que rien n'est possible dans une nation sans la permission de l'Europe. La déclinaison d'un principe de subsidiarité s'est inversée : pourquoi ne pas laisser faire à l'Union ce qu'une nation ne pourrait peut-être pas faire ?

Comme le prophétisait Philippe Séguin, depuis le traité de Maastricht les Français se sont sentis dépossédés de leurs droits de Nation, de leurs droits nationaux, en les voyant se transformer en devoirs « fédéralistes » dont ils ne comprennent plus rien : que ce soit en matière de justice (l'expulsion d'un terroriste étranger devient un parcours chargé d'embûches), d'immigration ou encore en matière budgétaire, les cordons de la bourse devenant l'arme fatale de la contrainte (Grèce, Hongrie, Italie).

La question qui est posée est celle de l'inéluctabilité et du bien-fondé de cette évolution. Est-il judicieux que les nations disparaissent au profit d'une Fédération ? Est-il anodin qu'une vieille nation comme le Royaume-Uni choisisse de se rebeller et de quitter l'Union ? Ne comprenant plus l'idéal de l'Europe, les Français auraient-ils intérêt à claquer la porte ?

### **Oser la France assume clairement une troisième voie souveraine entre Frexit et fédéralisme**

Le fédéralisme est à combattre par essence, car il sabote le fondement de l'identité et de la solidarité nationale. C'est un danger à l'heure où le continent est menacé, depuis l'intérieur, par le communautarisme, l'islamisme et les séparatismes ; et où les grands pays que sont les États-Unis ou la Chine menacent de nous vassaliser, depuis l'extérieur.

Le Frexit est à éviter car il serait la pire des options possibles pour sauver le pays. De plus, Oser la France appelle un chat un chat : si le fédéralisme est un « francocide » (la disparition de la France), le Frexit est synonyme d'« eurocide » (la mort du projet européen).

## **Oser la France pense qu'il faut conserver le projet européen mais qu'il faut d'abord changer de stratégie au sein de l'Union, en assumant la divergence avec l'Allemagne**

La France s'est laissé berné dans une approche plus orientée vers la solidarité et la convergence alors que l'Allemagne, redevenue la nation la plus peuplée, a privilégié ses intérêts économiques et commerciaux. Le couple franco-allemand est aujourd'hui une famille décomposée. Feue la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui prévoyait la mise en commun des productions de charbon et d'acier doit se retourner dans sa tombe en voyant l'Allemagne acheter américain plutôt que construire avec la France (énergie, armement, aviation, etc.).

En se renforçant au sein de l'espace européen, l'Allemagne, qui défend ses intérêts nationaux, devient puissance dominante ou concurrente, y compris sur des secteurs autrefois dominés par la France comme l'agriculture ou la défense. De son côté, la France a profité de l'union monétaire pour s'endetter largement afin de conserver son modèle social et éviter les réformes nécessaires à sa bonne santé budgétaire.

La France doit donc redécouvrir la défense de ses intérêts et comprendre que les politiques de l'Union doivent être changées car fondamentalement datées dans le monde d'aujourd'hui. L'Union européenne est obnubilée par son libéralisme et son libre-échange. La liberté de circulation conduit à la libre circulation des terroristes dans toute l'Europe. Le libre-échange adossé au Pacte Vert conduit à faire entrer dans l'Union des produits et denrées en concurrence déloyale avec la production interne en affaiblissant ainsi les entreprises européennes.

### **Propositions d'OSER LA FRANCE**

Nos propositions de base, fixer nos lignes rouges :

- La Constitution de 1958 prime sur le droit européen.
- L'élargissement de l'Europe doit être suspendu tant que l'UE n'aura pas réfléchi à quelle est sa frontière.
- Réciprocité européenne : ce qui ne peut pas se faire dans un pays hors UE ne se fait pas en Europe.

Nos propositions d'organisation et de fonctionnement de l'Europe :

- Proposer notre propre doctrine d'orthodoxie budgétaire pour regagner de la crédibilité au plan européen, tout en fournissant une alternative aux ratios de Maastricht.
- Gagner en influence en maîtrisant mieux la carrière des fonctionnaires français.
- Chercher des alliés auprès des autres pays de l'UE pour bâtir des axes majoritaires
- Assumer le rapport de forces c'est-à-dire refuser d'appliquer le droit qui ne respecte pas notre identité constitutionnelle ou qui touche à ce que nous appelons notre « domaine réservé », insusceptible d'immixtion fédérale. Nous assumons le fait de suspendre la contribution budgétaire de la France si l'Union et nos partenaires refusent de comprendre nos intérêts.

Propositions pour une Confédération européenne.

- Une Confédération est une Union d'États qui s'associent en gardant leur souveraineté.
- Instituer un droit de veto budgétaire.
- Revoir la composition du Parlement européen et mieux contrôler l'application du principe de subsidiarité.
- Prévoir une sortie de l'espace Schengen

## Première partie : Le peuple français entre la peste du fédéralisme et le choléra du Frexit

« L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit la délégation de ces pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement « une politique », au sens le plus large du mot, nationale et internationale. »

**Pierre Mendès-France, 1957**

Aujourd'hui devancée dans le « moteur » européen par une Allemagne en pleine réaffirmation de soi, la France apparaît, à l'inverse, en voie de marginalisation sur la scène européenne. Les singularités de sa diplomatie héritées du Gaullisme ne sont plus comprises et guère tolérées (exemples des démarches d'Emmanuel Macron envers Vladimir Poutine ou sur Taïwan). Son ancrage mondial est également incompréhensible à ses partenaires depuis le départ britannique. Enfin, sa trajectoire d'affaiblissement industriel pèse lourdement sur son positionnement à la table européenne.

Face à ce déclin, deux tentations se font face.

La première est d'achever le mécanisme de transformation opéré depuis Maastricht en achevant la liquidation des États-Nations au profit d'un système fédéral, un « *francocide* » qui ne dit pas son nom. Le moment « hamiltonien » de la dette Covid et des crises successives qui ont ébranlé le système international peut être vu comme une opportunité pour les européistes français de sauter le pas. C'est du reste ce qu'Emmanuel Macron et Olaf Scholz ont commencé à enclencher en émettant des propositions institutionnelles de réforme de l'UE particulièrement audacieuses. La conséquence pourrait être aussi de renforcer à terme la pression de Bruxelles sur la politique économique hexagonale.

La seconde tentation est de rompre radicalement avec l'UE, en lançant une procédure de Frexit, la France ayant manqué l'occasion de s'inspirer du modèle danois. En effet, le Danemark avait rejeté Maastricht et négocié des clauses d'*opting out*, lui permettant de ratifier le traité en s'exonérant notamment de la politique migratoire et sécuritaire. La France n'a pas su saisir cette opportunité en 2005-2006 après le Non au référendum sur la Constitution européenne, si bien qu'aujourd'hui le Frexit se présente *a priori* comme une rupture pure et simple avec Bruxelles. Dans de telles conditions, un Frexit serait, on le verra, synonyme d'une explosion de l'UE, un « *eurocide* ».

La question, pour Oser la France, doit être celle d'une refondation de l'institution européenne au profit de la souveraineté française. L'Union européenne et sa construction sont depuis plusieurs décennies présentées sous un jour manichéen : celui du « tout ou rien ». Or, si l'Europe est loin d'être parfaite, elle est une source indéniable d'atouts. Ou du moins, elle se trouve en capacité de l'être. Entre Frexit et fédéralisme, Oser la France entend ici proposer une vision renouvelée de la chose européenne, et décrire les enjeux cruciaux pour l'Union, à l'heure où le Parlement européen va être renouvelé.

## 1.1 Le cri de la grenouille ou comment l'Europe se fédéralise à petits pas

En 1979, dans son ouvrage *Mind and Nature*, Gregory Bateson s'appuyait sur la fable de la grenouille, qui relate une expérience faite avec une grenouille placée dans un récipient contenant de l'eau chauffée progressivement, pour se demander si l'être humain n'est pas dans la même situation lorsqu'on modifie peu à peu son environnement. Bateson note que si l'on plonge une grenouille dans l'eau chaude, elle s'échappe d'un bond ; alors que si on la plonge dans l'eau froide et qu'on porte très progressivement l'eau à ébullition, la grenouille s'engourdit ou s'habitue à la température pour finir ébouillantée.

La question est posée concernant la Nation française, placée dans la casserole bruxelloise. Le Ministre démocrate-chrétien Pierre-Henri Teitgen, qui finira sa carrière à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), ne disait-il pas que le but du Conseil de l'Europe était d'en finir avec la souveraineté ?

Même si la fin de la Nation ne figure sur aucun programme électoral d'aucun parti, elle est de facto programmée et visible à travers toute une série de signaux faibles. Le fédéralisme se déploie au travers d'étapes successives.

### 1.1.1. Le fédéralisme, stade suprême du bureaucratisme

*La politique du fait accompli est une sécrétion structurelle de l'architecture bruxelloise*

Le caractère *sui generis* de l'UE est propice aux glissements institutionnels, sous l'égide de l'idéologie en place, visant une « Union sans cesse plus étroite », fruit du néo-fonctionnalisme latent ; tandis que l'extension du domaine des « solidarités de fait », constitue un piège sémantique et politique.

Tout d'abord, l'UE a hérité d'un ADN français, celui du jacobinisme. Derrière la façade d'une répartition équilibrée des pouvoirs dans l'UE et avec les États, la logique institutionnelle de l'Union est globalement tendue vers la centralisation, entendu comme une tendance à la prolifération des normes et offices fédéraux. Cependant, faute de responsabilité politique, cette centralisation s'est muée en bureaucratisme. En matière d'initiative des normes, le système est en apparence dominé par le diptyque Commission-Conseil, le second étant censé équilibrer le rôle fédéral de la première. À cet effet, une « comitologie » s'est développée à partir des années 1980 pour renforcer la capacité du conseil à équilibrer la bureaucratie de la commission.

En pratique, toutefois, la comitologie s'est-elle-même bureaucratisée et fédéralisée et, si elle répartit le pouvoir d'initiative entre les deux institutions exécutives, elle ne se traduit pas vraiment par une capacité de contrepoids de l'État-membre type.

Le bureaucratisme de l'Union européenne a pour corollaire une dynamique constructiviste permanente. En effet, la bureaucratie européenne est capable d'alimenter la réflexion sur presque tous les sujets d'une manière qui dépasse la capacité de traitement de l'État-membre type. Il n'est pas un ministère français qui ne vive comme une perturbation importante de son activité normative la négociation d'un texte au sein de l'UE. Le Secrétariat Général aux Affaires Européennes (SGAE) lui-même, censé coordonner les positions, agit dans ce contexte comme

un relais de l'UE autant, voire davantage, que comme un catalyseur des choix nationaux<sup>1</sup>. L'activité d'application des administrations subit également l'influence directe du droit de l'Union : les services de l'agriculture, de la concurrence, les offices budgétaires régionaux, ou encore l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui supervise le secteur banque-assurance, fonctionnent comme des relais directs de la norme européenne.

L'hybridation institutionnelle de l'UE, qui n'est ni Confédération, ni Fédération, et qui est le fruit du rejet de la Constitution en 2005, sert paradoxalement les intérêts fédéralistes. Les avancées se font, comme les jurisprudences, par « petits pas » et donc **sans débat général sur l'armature des institutions** et le cadre général dans lequel celles-ci doivent s'inscrire. L'Union se développe donc dans un cadre « fédéraliste mou » inefficace : il ne répond pas aux urgences de court terme lorsqu'un besoin de réponse collective apparaît, mais laisse ses effets indélébiles dans le temps.

Nous vivons dans une Europe qui se développe « par **le fait accompli** ». Ce travers s'est trouvé accéléré par les crises que nous venons de traverser : hausse de l'influence de la Banque centrale européenne (BCE) après la crise financière de 2008 ; crise des migrants (depuis 2015) ; Covid et plan de relance (2020-2021) ; accélération de « l'Europe de la santé » alors que ce domaine ne relève pas de sa compétence ; guerre en Ukraine et intrusion de la Commission dans un domaine régalien par excellence, qui est celui de la défense (2022), etc.

#### *Le rôle pro-actif de la Commission européenne dans la disparition de la subsidiarité*

Introduit dans le droit européen par le traité de Maastricht (1992), le principe de subsidiarité<sup>2</sup> a été consacré par le traité de Lisbonne comme principe fondamental de l'Union, aux côtés des principes d'attribution et de proportionnalité (art 5 du Traité de l'Union européenne). Il consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur (l'UE) ce que les États-membres ne pourraient effectuer que de manière moins efficace, et donc à protéger la compétence des États contre les empiétements inefficaces de l'échelon européen.

Or, c'est l'inverse qui s'est produit. En effet, la règle de subsidiarité est, dans le droit positif, cantonnée aux matières qui ne font pas l'objet de compétences exclusives de l'UE telles que définies par les traités. Comme ces traités sont peu susceptibles d'être revus, cela aboutit à **sanctuariser un certain nombre de compétences au niveau exclusivement fédéral**. Alors que le principe de subsidiarité est censé fonctionner de manière plastique, et permettre une

---

<sup>1</sup> Il serait intéressant de faire le parallèle avec l'époque du SGCI dont le SGAE a pris la suite : le nombre d'États membres et l'enjeu international que représentait la construction européenne aboutissait à faire des négociations communautaires un moment important mais aussi, globalement, maîtrisé. Aujourd'hui, la chose européenne s'est banalisée et tend à sortir de l'orbite diplomatique mais sans que les capacités de gestion ministérielles aient été pour autant développées. La France apparaît dépassée par l'activisme de la bureaucratie européenne. Autre parallèle intéressant, le mode de négociation des Allemands : en république fédérale, les structures ministérielles possèdent une large autonomie qui fonctionne globalement dans le sens du freinage des initiatives communautaires. C'est l'arbitrage interministériel au sein des coalitions dominant le Bundestag qui permet de débloquer la participation allemande aux projets européens. La France, à l'inverse, donne l'impression de se laisser entraîner dans les négociations jusqu'à découvrir, au stade du groupe Antici (qui prépare le travail du COREPER) ou du comité des représentants permanents, voire ministériel, qu'un intérêt national majeur peut être concerné. L'exemple de la taxonomie énergétique illustre ce phénomène.

<sup>2</sup> Le principe de subsidiarité définit les conditions dans lesquelles l'Union dispose d'une priorité d'action par rapport aux États membres. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/7/le-principe-de-subsidiarite#:~:text=Appliqu%C3%A9%20au%20cadre%20de%20l%20niveau%20central%2C%20r%C3%A9gion%20ou%20local>.

remise aux États de compétences une fois l'œuvre fédérale accomplie, il n'en est rien. En conséquence, les matières définies comme relevant de l'intérêt communautaire depuis les années 1960 le sont toujours à présent, sans que la pertinence d'une telle répartition puisse être contestée. Reste-t-il efficient de gérer l'agriculture au niveau européen ? Personne ne se pose la question.

En sens inverse, les matières considérées comme difficiles à construire à l'échelon européen mais nécessaires à la construction européenne sont réservées pour une « solution européenne » et rendues taboues pour l'échelon national. En politique industrielle par exemple, il n'est pas toujours compris de penser national puisque « la solution est européenne ». Le principe de subsidiarité subit donc un dévoiement caractéristique. Censé protéger l'échelon de proximité, et a fortiori national, il se combine au contraire avec la dynamique constructiviste **pour sanctuariser de plus en plus de matières au niveau communautaire.**

Il ne s'agirait que d'une coïncidence malheureuse si la Commission tempérait le processus. Mais la gardienne des traités s'évertue à gagner de nouvelles compétences, qui seront à leur tour sanctuarisées, tout en continuant, assez cyniquement, de se clamer défenseur du principe de subsidiarité. La Commission von der Leyen aura poussé ce mode de fonctionnement plus loin qu'aucune autre avant elle. Cette vision repose sur la conviction que l'intégration politique et économique est la meilleure manière de prévenir les conflits et de promouvoir le bien-être des citoyens européens.

Cependant, il est également incontestable que **la Commission européenne a un intérêt institutionnel à promouvoir la fédéralisation.** En renforçant les compétences de l'Union européenne, la Commission augmente son propre pouvoir et son influence. Plus les pouvoirs sont centralisés au niveau européen, plus l'Exécutif de l'UE, dirigé par la Commission, dispose de ressources et de leviers pour influencer les politiques et les décisions prises au sein de l'Union. Cette dynamique suscite des préoccupations légitimes quant à la démocratie et à la reddition de comptes au sein de l'UE, car elle peut sembler éloigner les décisions des citoyens. Ainsi, la Commission européenne cherche la fédéralisation à la fois par conviction idéologique et pour renforcer son propre rôle au sein de l'Union européenne, créant ainsi un équilibre délicat entre l'intégration et la démocratie.

Parmi les exemples possibles « d'extension du domaine de la lutte » en faveur de la fédéralisation, on peut citer le programme Next Generation EU. Malgré le fait qu'il n'existe aucune base juridique dans les traités pour recourir à l'emprunt, les États ont conféré à la Commission cette possibilité, à hauteur de 800 Md€, au nom de la lutte contre la Covid. Rappelons que l'article 5 du Traité de l'Union européenne (TUE) indique que « *Toute compétence non attribuée à l'Union dans les traités appartient aux États membres* ». En d'autres termes, une compétence non attribuée n'existe pas.

Autre exemple, le règlement d'application directe sur la liberté des médias, le *Media Freedom Act*, nouvel ensemble de règles visant à protéger le pluralisme et l'indépendance des médias dans l'UE. Le Sénat français a estimé que, là encore, la Commission n'avait aucune base juridique pour intervenir, car si l'article 114 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) octroie des compétences aux institutions européennes pour réguler le marché intérieur, les sénateurs contestent l'existence même d'un marché européen des médias.

Dernier exemple, la législation sur le paquet migration a été critiquée pour avoir été adoptée sans l'accord des États membres, ce qui violerait le principe de subsidiarité.

Sise à Luxembourg, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), forte de ses 81 magistrats et 11 procureurs généraux, est chargée d'interpréter les traités et les directives européennes adoptés par les États-membres. Or, il convient de ne pas sous-estimer le poids de la hiérarchie des normes dans l'amplification de la dynamique fédérative.

À Maastricht, a été créée l'Union européenne, avec un traité sur l'Union européenne (TUE) signé en 1992. Ce TUE a été modifié à Amsterdam, Nice puis Lisbonne. L'entrée en vigueur en 2009 du traité de Lisbonne signé en 2007 a mis fin à la Communauté européenne en tant qu'entité juridique, qui a été transférée à l'Union européenne. Le traité instituant la Communauté européenne (traité de Rome, 1957) a été rebaptisé « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne » (TFUE). Il existe donc deux traités, le TUE et le TFUE, qui régissent l'Union Européenne.

L'article 54<sup>3</sup> de la Constitution de 1958 indique la supériorité de la Constitution sur le droit international et les traités. Si l'article 4 paragraphe 2<sup>4</sup> du traité de Lisbonne (2007) ou TUE affirme que l'Union respecte l'égalité entre les États membres et l'identité des États membres dans leurs structures politiques fondamentales et constitutionnelles, l'annexe 17<sup>5</sup> au traité sur l'UE indique quant à lui, le contraire, avec la supériorité du droit de l'UE sur tous les droits nationaux, une affirmation qui figurait à l'article 6 du projet de constitution pour l'Europe.

Il existe donc une contradiction entre les traités eux-mêmes : le traité sur l'UE affirme le contraire de ce que dit celui sur le fonctionnement de l'UE (issu du traité de Rome et consolidé à Lisbonne). Le traité de l'UE évoque les principes de proportionnalité (article 5) et d'identité nationale (article 11), celui sur le fonctionnement parle d'une application uniforme.

Dans les faits, il n'est pas possible de citer l'article 4 du traité de l'UE sur l'identité des États devant la Cour de justice de l'Union européenne. Pour la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), le droit européen, y compris dérivé, prime sur la Constitution (jurisprudence *Costa c/ Enel*, 1963).

Opérant un renforcement tendanciel du droit de l'Union, la jurisprudence de la CJUE consolide progressivement l'instance fédérale au détriment des instances fédérées. Un parallèle intéressant pourrait être effectué avec la jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis avant 1937 : tout en exerçant le pouvoir judiciaire, la Cour Suprême n'apparaissait pas fédéraliste au XIX<sup>e</sup> siècle, sauf pour des matières spécifiques telles que le système de banque centrale ou la réglementation du commerce entre États ; ce n'est qu'à partir de la présidence Roosevelt que se renforce l'échelon fédéral, visiblement en raison d'un consensus populaire autour de la présidence fédérale et donc des États-Unis. La seule différence est que ce fédéralisme s'est fait à l'initiative du gouvernement américain, et contre les juges : Roosevelt a concomitamment affaibli la Cour suprême en lui tordant le bras sous peine d'augmenter le nombre de juges pour qu'elle aille dans son sens.

A l'inverse, les citoyens et les États ne peuvent guère compter sur la CJUE pour défendre les prérogatives nationales. La CJUE s'est ainsi illustrée en septembre 2023 en rendant illégale la décision du gouvernement français de refouler les migrants qui franchissent les frontières

---

<sup>3</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006527540](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527540)

<sup>4</sup> [https://www.doctrine.fr/l/traite-union-europeenne/article-4/UE\\_TUE\\_4](https://www.doctrine.fr/l/traite-union-europeenne/article-4/UE_TUE_4)

<sup>5</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A12008E%2FAFI%2FDCL%2F17>

françaises, en se fondant sur la directive européenne dite « retour » votée en 2008. Pourtant, en 2015, la France avait rétabli des contrôles à ses frontières à la suite des attentats, en accord avec ce que lui permettent les accords de Schengen : on est ici en plein cœur du sujet de la souveraineté nationale. Les juges de Luxembourg se sont approprié l'interprétation des traités et sont sous influence de la Commission. Les arrêts sont des copiés-collés des textes de la Commission : 99 % des décisions suivent l'avis de la Commission. Dans leur conception, l'État est suspect et l'État-nation est fondamentalement suspect.

Il y a donc un biais « statophobe » dans la jurisprudence de la CJUE, au nom de la défense de « l'état de droit » (mentionné à deux reprises dans le préambule du TUE comme « valeur universelle » ainsi qu'à son article 2), alors que ce concept, imaginé par les juristes allemands du XIX<sup>e</sup> siècle n'a rien à voir avec la version idéologique agitée pour menacer la Hongrie ou la Pologne. C'est une notion administrative, technique et apolitique. Cela n'a rien à voir avec la démocratie ni avec les droits de l'homme et se résume à la hiérarchie des normes. Ce faisant, en invoquant de grands principes pour s'opposer aux législateurs élus, les cours européennes, et singulièrement la CJUE, tournent le dos à Hans Kelsen, l'inventeur du concept. Dans la Revue de droit public, Kelsen écrivait en effet en 1928 : « *les constituants doivent éviter la phraséologie. Pas de mot comme liberté, égalité, justice, qui donnerait au juge un pouvoir de censurer des lois au motif qu'il ne la trouve pas bonne ou juste. Ce serait un pouvoir insupportable* ». Il alertait déjà sur la tentation de manipuler les mots pour accroître le pouvoir du juge au détriment du législateur. C'est ce qu'a fait le Conseil constitutionnel avec la censure de lois migratoires au nom du principe de fraternité.

#### *Le biais libéral-libertaire de la CEDH*

Un autre allié inattendu de la fédéralisation de l'UE se trouve en dehors de cette dernière : la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), dont la jurisprudence est reconnue en droit européen via les dispositions des traités, joue également un rôle pro-actif, non pas parce qu'elle alimente le fédéralisme mais parce qu'elle affaiblit les États-Nations en étant encline à invoquer l'état de droit contre ces derniers.

La CEDH a en effet été pensée historiquement comme une forme d'institution de tutelle, un garde-fou pour éviter une guerre mondiale ou le communisme. Ses autres fonctions sont l'éducation et l'uniformisation du droit, en le ramenant à l'essentiel.

Il est aussi notable que la CEDH s'est construite dans une approche anglo-saxonne d'interprétation d'une charte très courte, avec donc une forte autonomie de juges qui sont là au titre d'une pensée, et pas d'une nation. Son principal apport se trouve ainsi être idéologique : son approche est libérale-libertaire et globale. Elle utilise les minorités pour fragiliser les majorités. Pour la CEDH, l'État-Nation est un ennemi, car il s'agit d'une « société fermée » (concept développé par Bergson puis Popper). Il lui faut donc casser les appartenances, son but étant la fluidification de la circulation des individus dans la société.

Cette tendance lourde donne l'impression qu'elle déconstruit méthodiquement le soubassement civilisationnel et la culture de chaque Nation. Les chantages aux valeurs, à l'état de droit et à la non-discrimination conduisent aux obligations les plus délirantes. La laïcité pourrait demain devenir discriminatoire.

Cette idéologisation procède d'une certaine perméabilité aux lobbys. Ainsi, 22 juges sur 100 sont issus d'Organisations non-gouvernementales (ONG) ou de fondations actives à la CEDH, dont 12 issus de l'Open Society Foundation de Georges Soros. Un grand nombre de juges sont

issus de petits pays d'Europe centrale, en vertu du principe « un État, un juge ». Cependant, 51 sur 100 ne sont pas des magistrats. En dix ans, 88 cas de conflits d'intérêt objectifs<sup>6</sup> ont été cités.

### 1.1.2. Les cordons de la bourse et l'étrangleur bruxellois

Le budget de l'Union européenne pour la période 2021-2027 (période correspondant au Cadre financier pluriannuel, ou CFP) s'élève à 1 074,3 Md€.

Le budget de l'UE est utilisé pour financer les politiques et les programmes de l'UE, tels que la politique agricole commune (PAC), la politique de cohésion et la recherche et l'innovation. En 2023, le budget de l'UE est de 168,6 Md€. Le budget de l'UE est financé par les contributions des États membres, qui sont calculées en fonction du PIB et de la population des États membres.

Ce budget s'accompagne du Fonds européen pour la relance (Next Generation EU), qui s'élève à 750 Md€ et dont 174,7 ont déjà été dépensés. Il s'agit d'un fonds temporaire qui vise à soutenir la reprise économique de l'UE après la pandémie de COVID-19. Il est financé par de la dette.

Ces deux éléments permettent à l'UE d'afficher un budget global de 1 800 Md€<sup>7</sup>.

Le Fonds européen pour la relance est une innovation née sous le mandat de la Commission von der Leyen car il n'est pas financé par des contributions volontaires. La mutualisation des dettes des États au sein de l'Union européenne consiste à partager une partie des dettes nationales entre les pays membres de l'Union, créant ainsi une forme de solidarité financière entre les États. Ce sujet a suscité de nombreux débats et discussions au cours des dernières années, car la France est contributeur net au plan de relance. Elle a en effet reçu 13 Md€ sur les 40,3 prévus<sup>8</sup>, avec pour condition l'obligation de réformes du chômage et des retraites. Elle devra rembourser à partir de 2028 la somme de 73 Md€. En d'autres termes, le gouvernement français paye plus qu'il ne reçoit pour dégrader son niveau d'endettement et obtenir le droit d'être supervisé par la Commission dans la manière dont il administre le pays.

Cette mutualisation est un renforcement clair du fédéralisme au sein de l'Union européenne. Tout d'abord, la mutualisation des dettes implique que les États membres de l'Union européenne partagent la responsabilité financière des uns et des autres. Cela signifie que lorsque l'un des pays membres fait face à des difficultés économiques ou financières, les autres membres sont prêts à l'aider en partageant une partie de la charge de sa dette. Cette solidarité financière est un élément essentiel du fédéralisme, où les entités fédérales sont prêtes à soutenir mutuellement leurs membres en cas de besoin.

---

<sup>6</sup> Source : Centre européen droit et justice. <https://eclj.org/geopolitics/echr/mettre-fin-aux-conflits-dinterets-a-la-cedh?lng=fr>

<sup>7</sup> <https://www.vie-publique.fr/eclairage/278662-le-budget-europeen-2021-2027-moteur-de-la-relance-de-lapres-covid-19>

<sup>8</sup> En juillet 2023, le plan français a été amendé pour passer de 37,5 à 40,3 milliards d'euros, grâce à l'ajout d'un chapitre lié au programme RepowerEU. 18 milliards d'euros n'avaient pas été versés au premier semestre 2023 car le gouvernement n'avait pas fait adopter la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 au Parlement, ce qui a fini par être fait en passant par la procédure du 49.3.

De plus, la mutualisation des dettes implique également une harmonisation des politiques économiques et budgétaires des États membres. Pour garantir que les dettes partagées restent sous contrôle, l'Union européenne doit exercer une certaine surveillance et influencer les politiques budgétaires de ses membres. Cela se traduit par des règles strictes en matière de discipline budgétaire et de coordination des politiques économiques, ce qui renforce encore l'intégration politique et économique au sein de l'Union.

Enfin, la mutualisation des dettes renforce la légitimité de l'Union européenne en tant qu'acteur économique et financier sur la scène internationale. Elle confère à l'Union une plus grande capacité à emprunter sur les marchés internationaux à des taux d'intérêt avantageux, ce qui profite à tous ses membres. Cette crédibilité accrue à l'échelle mondiale renforce également la position de l'Union en tant qu'acteur politique de premier plan.

L'étape suivante est l'institution d'un ministre européen des finances qui « représenterait une forte autorité politique protégeant les intérêts économiques et budgétaires de la zone Euro dans son ensemble, et non les intérêts des États membres à titre individuel. », selon l'Institut Jacques-Delors<sup>9</sup>.

### 1.1.3. Le recul démocratique : United States of Europe ou Fonds Monétaire Européen ?

#### *La cassure démocratique*

Toute l'énergie constructiviste de l'Union est concentrée dans l'activisme bureaucratique au détriment de la construction citoyenne de l'Europe, **c'est-à-dire d'une recherche d'adhésion volontaire des personnes à l'idée d'une Nation-continent**. L'Union européenne semble avoir fait sienne la maxime du général de Gaulle selon laquelle on ne fait pas d'omelette avec des œufs durs.

Quand on songe que le blocage du processus d'évolution des traités, qui est à l'origine de cette cristallisation pro-fédérale, résulte des résistances croissantes des peuples à l'idée de « coopération sans cesse plus poussée », il apparaît que les matières exclusives ou laissées de fait aux institutions de l'UE le sont, paradoxalement, non pas parce que les peuples le veulent, mais au contraire parce que les peuples ne veulent pas aller plus loin dans le fédéralisme.

Ainsi l'UE s'accommode-t-elle, tant bien que mal, des identités nationales, mais n'ose proposer la construction à long terme d'une nation européenne. En conséquence, les institutions européennes ne cessent de déplorer leur inaptitude à séduire les citoyens mais peinent à sortir de cette impasse.

Résultat, l'image de l'Europe comme construction de paix collective est laissée à l'air du temps : tout le monde aimait l'Europe quand, après la chute du mur de Berlin, la promesse d'un monde libéral, pacifié et démocratique apparaissait à portée de main. Aujourd'hui que l'angoisse existentielle gagne les citoyens et que le progrès est synonyme des dérives de la technoscience,

---

<sup>9</sup> <https://institutdelors.eu/publications/quel-serait-le-role-dun-ministre-europeen-des-finances-une-proposition/>

l'Union européenne voit son étoile pâlir, sauf dans les petits États récipiendaires de subventions européennes<sup>10</sup>.

En bénéficiant de la paralysie de la démocratie européenne, cette situation favorable à l'activisme bureaucratique finit par ressembler à un coup de force contre les peuples, ce qui nécessite une révision en profondeur des traités et des institutions. Aux États-Unis, les États fédérés ont plus d'autonomie que les États membres de l'Union européenne. Comment en est-on arrivés là ? Les instances européennes ont inventé de la *soft law* qui n'est pas prévue dans les traités.

Le premier coup de canon a retenti en janvier 2015 avec l'élection d'Alexis Tsipras et la déclaration de Jean-Claude Juncker : « il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens ». La Banque centrale européenne (BCE) a coupé les lignes de crédit à la Grèce dès janvier. L'épisode s'est terminé en juillet-août avec le pistolet sur la tempe de Tsipras et son acceptation du plan de rigueur.

Le second coup de canon a été la mise en place de la conditionnalité dans les aides européennes. Au nom de la sortie de pandémie, la Commission s'est vue promue au rang de **FMI européen** avec la possibilité pendant plusieurs années d'user du bâton de ce qu'on appelle « la conditionnalité des aides » pour accélérer les réformes dans les pays récalcitrants. La Commission a obtenu, sous le dernier mandat, l'arme budgétaire, et la conditionnalité lui permet de décider qui y a droit. Les pays qui ont des velléités de résistance sont « achetés » par la Commission, qui désormais maîtrise les cordons de la bourse. Le chantage aux crédits est en effet une arme puissante. Elle a ainsi été utilisée pour menacer la Hongrie, en invoquant la protection des droits LGBT, la corruption supposée ou les inquiétudes sur l'état de droit. Elle a permis de mettre au pas l'Italie de Giorgia Meloni, La souveraineté des petits États ou des États fragilisés budgétairement n'en est que plus réduite, comme l'a montré le cas de Giorgia Meloni qui, élue sur un programme très europhobe, a terminé en trottinant à Lampedusa derrière Madame von der Leyen.

### *Le fantasme américain*

Faute de pouvoir assumer franchement le fédéralisme, les élites bruxelloises cherchent à préparer les esprits. Ursula von der Leyen ne s'est pas contentée de piétiner la subsidiarité, elle a cherché à imposer une autre lecture des institutions, en s'exprimant comme si elle était la présidente de l'UE. Par exemple sur la Chine, elle a prononcé un discours sur la politique étrangère et décidé également de ventes d'armes qui ne font pas en théorie partie de ses attributions. Ces incursions ont provoqué à la fois des tensions internes, notamment avec Charles Michel, président du Conseil européen, mais ont également été combattues par certains gouvernements extérieurs qui n'ont pas hésité à différencier protocolairement von der Leyen de Michel ou d'autres chefs d'États (affaire du « *sofa gate* » en Turquie, ou accueil chinois lors de la visite commune avec Emmanuel Macron).

Le modèle tacite présent derrière cette fédéralisation rampante est la volonté de copier, pour ne pas dire singer les États-Unis. Ursula von der Leyen ne fait qu'emboîter le pas à tous ceux qui parlent de « cour suprême », « pères fondateurs », d'« *acts* » pour désigner des directives, de

---

<sup>10</sup> <https://www.lyftvnews.com/t5904-sondage-les-citoyens-europeens-aiment-l-union-europeenne-mais-ils-attendent-des-reformes>

« drapeau étoilé », ou encore de « discours sur l'état de l'union ». Il convient de reconnaître qu'il est aujourd'hui difficile d'affirmer si ces manifestations sont des épiphénomènes ou bien des signes avant-coureurs d'une transformation en profondeur. L'évolution vers un fédéralisme accru au sein de l'Union européenne présente en effet certaines similitudes avec le modèle qui s'est produit aux États-Unis<sup>11</sup> par le passé.

On peut en citer trois :

1. La solidarité financière : Tout comme l'Union européenne, les États-Unis ont connu des moments où les États individuels ont été en difficulté financière, et d'autres États ont contribué à les soutenir financièrement. Par exemple, au XIXe siècle, des États endettés ont reçu de l'aide de la part d'autres États ;
2. L'harmonisation des politiques : aux États-Unis, l'adoption de la Constitution a entraîné une plus grande harmonisation des politiques économiques et fiscales entre les États, notamment par le biais du pouvoir du gouvernement fédéral de lever des impôts et de réguler le commerce interétatique ;
3. Le renforcement de l'union au travers des crises : les crises, comme la guerre de Sécession, ont renforcé le pouvoir central et l'unité nationale aux États-Unis, de manière similaire à certaines crises qui ont eu un impact sur l'Union européenne, comme la crise de la dette souveraine.

Néanmoins, la principale différence relève de **l'absence d'une quelconque promesse émancipatrice**. Les États-Unis se sont construits contre la couronne britannique qui n'avait d'autre ambition que l'exploitation d'un territoire, avec pour horizon le rêve des pères pèlerins débarqués du Mayflower, voulant eux bâtir une nouvelle société. Il est bien plus complexe de concurrencer les mythes nationaux et de vouloir suppléer, dans un pays comme la France, un imaginaire qui s'est construit autour d'épopées et de héros : la révolte de Vercingétorix, le baptême de Clovis, la justice de Saint-Louis, le panache de Bayard, la grandeur de Louis XIV, le génie de Bonaparte, la résistance de Clemenceau, de Gaulle et des « soldats de l'ombre ». Ursula von der Leyen ne peut rien opposer face à l'ombre de ces géants, alors que George Washington, lui, en était un.

De plus, l'approfondissement de l'Europe portait deux grandes promesses de nature économique : **la fin du chômage et la puissance économique**. Comme le prévoyait Philippe Séguin<sup>12</sup> le 5 mai 1992 dans son discours à l'Assemblée nationale, c'est un échec sur toute la ligne.

Cet échec d'émancipation n'a pas non plus été comblé par une émancipation politique. L'élection du Parlement européen au suffrage universel (1979) n'a pas débouché sur un régime bipartisan comparable à celui qui s'est dégagé dans l'histoire américaine. Le Parlement européen fonctionne<sup>13</sup> sur une base de consensus c'est-à-dire, en pratique, sur un monopartisme

---

<sup>11</sup> <http://archives.lesechos.fr/archives/2012/Enjeux/00290-076-ENJ.htm>

<sup>12</sup> <https://www.senat.fr/connaitre-le-senat/evenements-et-manifestations-culturelles/les-revisions-de-la-constitution/discours-prononce-par-m-philippe-seguin-le-5-mai-1992-a-lassemblee-nationale.html>

<sup>13</sup> Voir la série « Parlement » sur France télévision, qui montre le fonctionnement du PE et ses relations avec les institutions européennes.

structurellement dominé par le Parti Populaire Européen<sup>14</sup> (PPE), autour duquel gravitent toutes les tendances émanant des démocraties nationales, bel et bien représentées mais complètement diluées voire atomisées.

En cherchant à copier le mythe américain, l'UE de Madame von der Leyen fait donc fausse route, car elle s'empêche de réfléchir à sa propre singularité, et renforce l'éloignement avec les citoyens européens. Ainsi, la présidente de la Commission a imposé l'anglais comme langue de communication orale de la Commission, dans la droite ligne de ce que José Manuel Barroso avait impulsé. La seule nuance était que Barroso avait dû sa nomination en juin 2004 au veto de Londres à la candidature du Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, soutenu par Berlin et Paris et que par conséquent toute son action avait été de transformer la Commission en secrétariat au service des États-membres, et non d'agir en centre névralgique d'un pouvoir politique fédéral.

Au surplus, l'UE démontre soit une forme de masochisme - car communiquer dans une seule langue, celle du pays qui a quitté et fragilisé l'UE, est quand même intéressant d'un point de vue psychanalytique – soit une démonstration de l'assujettissement linguistique et politique d'un ensemble qui persiste à nier la pluralité qui est la sienne pour adopter la langue de sa puissance suzeraine, les États-Unis d'Amérique. Tous ces éléments sont à croiser avec le problème structurel de l'UE à penser sa frontière et à se détacher de la vision géopolitique de Washington<sup>15</sup>.

#### 1.1.4. Demain : la fuite en avant ?

Depuis Maastricht, l'Union européenne avance, vers toujours plus de solidarité de fait, toujours plus de transfert de compétences, toujours plus de confusion institutionnelle et politique. Elle le fait sans l'aval des peuples – qu'elle ne consulte plus depuis l'échec du référendum français de 2005 – et elle le fait dans l'ambiguïté en forgeant des mots comme « souveraineté européenne » pour unir des choses contraires. Une nouvelle étape fédérale est désormais sur la table.

Un « ballon d'essai » a ainsi été lancé. S'il est précisé qu'il ne reflète pas nécessairement la position officielle de la France et de l'Allemagne, un rapport a été commandé par la secrétaire d'État française chargée de l'Europe, Laurence Boone, et son homologue allemande Anna Lührmann. La feuille de route présentée officiellement, mardi 19 septembre 2023, pour simplifier l'Union européenne, est le point d'aboutissement d'un travail mené par le « Groupe

---

<sup>14</sup> Le Parti populaire européen (PPE) est le parti le plus important au Parlement européen depuis sa création en 1953. Il est composé de partis politiques de centre-droit et de droite, et il est représenté dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, le PPE a remporté 182 sièges au Parlement européen, soit 25 % du total des sièges. Il a ainsi conservé sa position de premier parti du Parlement européen.

<sup>15</sup> Tout ceci rétroagit sur la manière dont l'UE se pense. Olaf Scholz avait brossé à Prague le tableau d'une Europe « géopolitique » destinée à s'élargir, une grande Europe, ouverte aux Balkans occidentaux, à l'Ukraine, à la Moldavie, et même la Géorgie. Cela rejoint évidemment la vision américaine, qui est de faire de l'UE un grand espace commercial de débouchés pour sa propre économie, dont les frontières coïncideraient avec celles de l'OTAN, qui en assurerait la sécurisation. Un enclos, une chasse-gardée. Laurence Boone, secrétaire d'État responsable de l'Europe, s'est empressée de déclarer que la question n'était plus de savoir si elle devait s'élargir, mais quand.

des 12 », six experts français et six experts allemands. Ce projet des experts franco-allemands de réforme de l'UE a été présenté... en anglais.

Sur la forme, le fait que le rapport ne soit disponible ni en français, ni en allemand, démontre que cette proposition ne s'adresse pas aux opinions publiques des deux pays concernés. C'est un mauvais point, lorsqu'on prétend réconcilier l'UE et les peuples.

Sur le fond, c'est une feuille de déroute, une véritable trahison pour les intérêts nationaux de la France. Elle accélérerait, si elle était mise en place, l'effondrement politique en cours de l'Union européenne sans pour autant la faire disparaître. En effet, au lieu de tirer lucidement les leçons de l'échec de la méthode suivie depuis Maastricht – élargissement, fédéralisation, violation de la subsidiarité – le Groupe des 12 en arrive à la conclusion que pour « simplifier », il faut continuer comme avant, et même accélérer. Le rapport et la proposition franco-allemande sont d'une indigence frappante, car ils reviennent à fédéraliser encore un peu plus l'UE, dans la droite lignée des propositions du chancelier allemand, M. Scholz : extension de la majorité qualifiée, à laquelle le général de Gaulle s'était opposé ; conditionnalité des aides fédérales, ce qui revient à traiter la Hongrie d'Orbán et la Pologne du PiS (jusqu'aux élections de 2023) comme des parias ; réduction du nombre de commissaires, ce qui de facto supprime le principe d'un commissaire par État ; harmonisation des lois électorales nationales, ce qui revient à soumettre les Nations au fonctionnement européen, comme si elles en étaient des subdivisions ; chambre mixte de cours et de tribunaux suprêmes de l'UE, ce qui revient à entamer la fusion des ordres de juridiction ; augmentation du budget fédéral ; mise en place d'une dette commune, c'est-à-dire la fin de toute souveraineté financière, etc.

Au lieu de simplifier – qui était l'objectif affiché - on voit apparaître une nouvelle couche de complexité avec la proposition de mettre en place des « quintettes » de présidences du Conseil (cinq pays dans la cabine de pilotage) ; des processus participatifs citoyens intégrés aux procédures composés de gens extérieurs à l'UE (citoyens de pays demandant l'adhésion) ; de nouvelles institutions (comme un Bureau de la transparence et de la probité) etc.

Ce processus est machiavélique : il s'agit de dissiper les dernières bribes de souveraineté nationale. C'est surtout inconscient. Il faut être aveugle pour ne pas comprendre que chaque fois qu'on a couplé plus de fédéralisme avec plus d'élargissement, les opinions publiques se sont dressées avec violence. La dernière fois, cela nous a coûté la Grande-Bretagne, ce qui n'est certes pas si terrible pour les intérêts de la France au sein de l'UE mais qui a cependant affaibli la construction dans son ensemble.

## 1.2. Le Frexit, ou la menace d'un Eurocide

La France éternelle accepterait-elle de nier qu'elle est en Europe ? Qu'elle est elle-même, par sa géographie, une miniature de l'Europe entière ? En général, les souverainistes répondent par la négative. L'opinion souverainiste oscille entre la nostalgie de l'Europe puissance et une sorte de neutralité armée envers l'idée de construction européenne, avec une vision utilitariste.

Néanmoins, les choses changent. De rage face à la fédéralisation à marche forcée, certains mouvements se réclamant du gaullisme ou du souverainisme ont opté pour des options radicales. C'est le cas de mouvements fatalistes comme l'UPR qui prônent sérieusement une sortie pure et simple de l'Union européenne, qui est la plus importante organisation internationale du

continent européen. Cette option, qui est généralement écartée par les responsables politiques d'un simple revers de main parce qu'elle est jugée irréaliste doit être examinée avec sérieux.

### 1.2.1. *Apocalypse Now ou Tomorrow never Dies ?*

Le Brexit (*Britain Exit*) a rendu possible et tangible une option jusqu'ici théorique. Au bout d'une politique systématique de mépris de ses élites de l'Europe, en effet, le Royaume-Uni qui disposait d'un Grand Large n'a plus eu qu'à lever les voiles. L'exemple du Brexit montre que le mécanisme de sortie d'un État est l'affaire de moins d'une décennie.

On promettait aux Britanniques les 12 plaies d'Égypte. L'économie britannique tangué en effet sévèrement : récession (- 0,6 % du PIB en 2023), inflation (+ 10,5 %), bouleversement qualitatif du marché du travail (départ de 370 000 travailleurs européens, mais doublement des arrivées nettes d'immigrés, avec une part importante d'immigrés non-qualifiés), pénuries et surcoûts etc. Bloomberg a estimé le coût du Brexit à 124 Md€ par an. Néanmoins, ces chiffres doivent être toujours confrontés et relativisés. BNP Paribas estime par exemple qu'entre les arrivées et les sorties, le solde de main d'œuvre a été de - 76 000 et non - 370 000<sup>16</sup>, et qu'une fois le cadre stabilisé, le Royaume-Uni a bénéficié d'effets de rattrapage en matière d'investissements directs et d'entrées de travailleurs étrangers issus de pays extérieurs à l'Union européenne (UE), alors que les analystes anti-Brexit prédisaient une baisse de 22 % des investissements directs étrangers dans les 10 années qui suivraient. Pour finir, comme nous le verrons plus loin (chapitre 1.2.3), le coût du Brexit est un coût de transformation de l'économie.

Malgré des inquiétudes légitimes, le Brexit n'a pas représenté d'obstacle à la poursuite de relations commerciales pacifiées, ni à la constitution de traités de libre-échange avec l'Europe et le reste du monde. Deux types d'arguments sont à écarter sur ce point : ceux des anti-Frexit qui utilisent la peur de l'apocalypse pour fermer tout débat sur le sujet mais aussi ceux des pro-Frexit qui seraient tentés de laisser croire que la sortie de l'UE serait la solution imparable pour faire obstacle au commerce international, à la concurrence, voire à la libre circulation des personnes pour des motifs trop souvent fallacieux.

En d'autres termes, le Frexit ne permettrait pas de mieux protéger les Français du chaos de la mondialisation. Pour que soit possible un « libre-échange ciblé » comme le préconise François Asselineau, il faudrait un Frexit mais aussi un gouvernement qui décide de réduire l'ouverture de la France au commerce international, ce qui aura pour conséquences de mieux protéger les filières non-compétitives mais aussi de renchérir les coûts des produits importés dans un pays largement dépendant de ses importations.

### 1.2.2. Le Frexit serait un Eurocide

À l'horizon d'un demi-siècle, l'appartenance de la France à l'Union européenne n'a rien d'une évidence tant les possibilités de perturbations géopolitiques apparaissent considérables. Mais, à supposer même que la France dispose d'une telle alternative, n'y perdrait-elle pas certains leviers utiles pour affronter les périls futurs ? Est-il raisonnable de parier contre l'Europe en plus de tous les défis qui nous attendent ?

---

<sup>16</sup> <https://economic-research.bnpparibas.com/html/fr-FR/Brexit-vraiment-reduit-attractivite-economique-Royaume-15/06/2023,48644>

Pour Oser la France, il ne serait pas davantage responsable de considérer, dans un intervalle de 50 ans, que la sortie de l'Union européenne doit constituer un projet majeur en soi.

Tout d'abord, il faut appeler un chat un chat : le Frexit n'est pas le symétrique du Brexit, parce que la Grande-Bretagne, en quittant l'UE a laissé un continent, certes esseulé, mais entier. Le départ de la France entraînerait des conséquences autrement plus dévastatrices pour l'UE :

- Sur le plan symbolique, ce serait le départ d'un des six pays fondateurs de la CEE, et pas n'importe lequel, le pays qui a imaginé, pensé et théorisé l'espace européen, depuis la déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay ;
- Sur le plan géographique, la sortie de la France matérialiserait une discontinuité territoriale qui ferait de l'Espagne et du Portugal des îles, ce qui remettrait de facto en cause les avantages qu'ils ont obtenus en termes de liberté de circulation des marchandises dans l'espace européen ;
- Sur le plan budgétaire, l'UE serait mise en défaut de paiement ou obligée de réduire ses politiques, au risque que le coût pour les États contributeurs ne devienne trop important. La contribution financière de la France à l'Union européenne est calculée en fonction du PIB et de la population de la France. En 2023, la contribution française au budget de l'UE est de 27,2 Md€. Cela représente 18,5 % des contributions des États membres. La France est le deuxième contributeur le plus important au budget de l'UE, après l'Allemagne.
- Sur le plan monétaire, la sortie de l'UE provoquerait très probablement la sortie de l'Euro, un **second choc dont les Britanniques n'ont pas eu à connaître**.

Le Frexit ne serait donc pas synonyme de sortie de l'UE mais probablement d'autodestruction de l'UE. **Le poids de la France est beaucoup plus lourd en la matière que la Grande-Bretagne : elle peut maintenir en vie ou tuer l'Union.** Cela lui donne surtout un levier de négociation puissant pour changer des règles qui la corsètent. Si les européistes aiment à rappeler que la France ne serait rien sans l'Europe, la perspective du Frexit a au moins un intérêt, celui de rappeler que l'Europe ne serait rien sans la France. En d'autres termes, le Frexit est comme l'arme nucléaire : il est **une arme de dissuasion**, qui n'est utile que parce qu'on n'y a pas recours.

### 1.2.3. Pourquoi le Frexit n'est pas souhaitable

Plusieurs arguments peuvent être opposés au Frexit.

Le premier, qui relève plus du pragmatisme que du sujet de fond, est que le Frexit a peu de chance d'aboutir, du moins à brève échéance. Il coupe des liens de 60 ans entre pays membres et fait peur à l'opinion publique. L'UE est un sujet clivant : 39 % Français estiment ainsi que l'Europe apporte autant d'avantages que d'inconvénients ; 33 % affirment que les inconvénients sont plus importants et 27 % pensent au contraire que les avantages sont supérieurs aux

inconvenients<sup>17</sup>. Lorsqu'on les interroge sur l'opportunité d'un référendum sur le Frexit, 63% y sont favorables<sup>18</sup>. Néanmoins, lorsqu'on leur demande ce qu'ils voteraient, seuls 40% des gens favorables au référendum voteraient pour, soit un quart de la population sondée<sup>19</sup>. Les partis pro-Frexit pèsent 10% de l'électorat.

Ce seul argument ne suffit pas : on ne prend pas le Général de Gaulle pour exemple si on ne croit pas qu'une minorité qui a raison peut inverser le cours de l'Histoire. Il y a donc deux autres arguments qui emportent la décision.

Le deuxième argument est d'ordre politique et diplomatique. Si la France prenait l'initiative d'une explosion de l'UE, ce serait un processus long et douloureux de débouclage juridique, à l'image du Brexit. À l'issue de ce processus très consommateur en énergie, la France serait dans l'incapacité de proposer une nouvelle architecture européenne et les États voisins probablement échaudés par la volte-face française. Toute sortie serait donc définitive. Si l'UE n'explosait pas, et si l'Allemagne maintenait à tout prix la structure, cela transformerait définitivement le continent en **cauchemar géopolitique avec une Union européenne dominée totalement par l'Allemagne**, et des marchés communautaires dont nous serions exclus. Le Brexit a démontré par la pratique les implications économiques d'une restriction des libertés de mouvements entre pays membres.

Le troisième impact est d'ordre économique, et valable surtout pour la France (l'Allemagne ou les Pays-Bas pourraient avoir un intérêt économique à sortir de l'UE). À court-terme, la redistribution des cartes aurait un impact sur l'économie française potentiellement dévastateur. Ainsi, dans la situation économique française actuelle, une sortie de l'Euro entraînerait une dévaluation compétitive de la nouvelle monnaie française, permettant de doper nos exportations mais renchérissant massivement le prix de nos importations. Or, la désindustrialisation a été tellement forte dans notre pays que nous sommes devenus largement déficitaires en balance commerciale. **Nul ne peut assurer que tous les Français qui vivent de revenus fixes (retraités, chômeurs, fonctionnaires) ne subiront pas une perte de revenu de l'ordre de 20%** (qui correspond à l'ampleur de la correction monétaire calculée par les économistes qui ont modélisé une sortie de la monnaie unique) avec des conséquences très concrètes sur les dépenses en carburant (le pétrole est libellé en dollars), l'alimentation courante, et certains biens importés (notamment toute l'électronique et le numérique). Si un gouvernement audacieux parvenait à restaurer significativement les marges de manœuvre économiques de la France, il lui faudrait pour réussir une entreprise de cette ampleur bénéficier d'un consensus politique large dans la durée, sur lequel nul ne peut parier aujourd'hui.

**Voilà pourquoi Oser la France pense qu'il faut préserver les acquis positifs de la construction européenne, mais que la France doit en changer les règles du jeu pour se battre à armes égales.** En cela, le mouvement gaulliste rejoint le point d'équilibre des Français, lesquels n'ont pas confiance dans l'UE, mais sont attachés à l'appartenance à l'Europe. Ceci suppose un diagnostic lucide sur les forces et les faiblesses de notre pays, et sur la configuration du continent.

---

<sup>17</sup> <https://www.lesechos.fr/monde/europe/sondage-exclusif-leurope-continue-de-diviser-profondement-les-francais-1377256>

<sup>18</sup> [https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2022/02/118885\\_Rapport\\_FREXIT\\_2022.02.14.pdf](https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2022/02/118885_Rapport_FREXIT_2022.02.14.pdf)

<sup>19</sup> <https://www.touteleurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/contre-faits-40-des-francais-souhaitent-le-Frexit/>

## Deuxième partie : Le couple Franco-Allemand a divorcé, Paris n'a pas reçu la garde de l'enfant européen mais paye la pension alimentaire

« *L'Europe, c'est la France et l'Allemagne, les autres, c'est les légumes* »

**Charles de Gaulle à André Frossard, 1960**

En 1958, de Gaulle et Adenauer, chancelier de la RFA, vont se rencontrer et sceller des relations privilégiées qui vont amener au Traité de l'Élysée. Pour le Général, il s'agit de faire cause commune contre les visées soviétiques, mais aussi tenter de détacher la RFA et l'Europe du magistère américain, avec en horizon lointain une possible réunification. À partir de Giscard / Schmidt, et surtout de 1990, une répartition implicite des zones d'influence se met en place : à l'Allemagne réunifiée, la puissance économique ; à la France, la puissance diplomatique, militaire et politique.

Ce couple inédit va avoir deux enfants : l'Union européenne et l'Euro, même si Berlin ne parle pas de « couple » franco-allemand mais plutôt de « moteur » (Der deutsch-französische Motor). La France voit dans l'Europe une réincarnation, et un moyen de ligoter le géant allemand. L'Allemagne voit dans l'Europe une rédemption, la neutralisation du politique et du nationalisme qui lui ont tellement fait de mal par le passé.

Après la réunification, la France a cependant fait preuve d'aveuglement et de naïveté en pensant que la seule évocation de la mythologie d'après-guerre suffirait pour perpétuer l'égalité politique avec l'Allemagne. Est-ce par volonté d'inverser une relation de domination par le verbe ? ou bien est-ce par idéalisme ? Quoiqu'il en soit les élites françaises ont refusé de voir que celle-ci était devenue, avec la réunification, la puissance la plus peuplée du continent, et avec l'élargissement, son cœur continental.

Le contenu des politiques de l'UE est influencé par le nouveau rapport de forces, né également de la réforme du vote à la majorité qualifiée après les élargissements successifs. Les politiques agricoles, régionales et de circulation des travailleurs sont orientées par l'Allemagne au détriment des intérêts français et au profit des États d'Europe centrale et orientale. La dernière tentative française d'inverser le cours des choses est le projet d'Union pour la Méditerranée, lancé en 2008 par Nicolas Sarkozy en dehors de la structure européenne, et dans laquelle l'Allemagne va imposer la présence des 27, ce qui va finir par détruire la singularité géopolitique du projet.

Entre les traités de l'Élysée et d'Aix-la-Chapelle, une dynamique complexe s'est développée dans les relations franco-allemandes, où la France a parfois été perçue comme piégée par des positions européennes, tandis que l'Allemagne semblait davantage axée sur ses intérêts nationaux. Cette situation découle en partie des divergences structurelles entre les deux pays, ainsi que des réalités économiques et géopolitiques.

Alors que la France a souvent cherché à maintenir une intégration européenne forte et à défendre des positions collectives pour préserver l'unité de l'UE, elle s'est parfois trouvée contrainte de suivre une voie plus européenne pour éviter d'isoler l'Allemagne ou de fragiliser l'Union. De son côté, l'Allemagne, en raison de sa position économique dominante au sein de l'UE, a parfois mis en avant ses intérêts économiques et commerciaux, provoquant ainsi des tensions avec la France qui défendait une approche plus orientée vers la solidarité et la convergence.

Cet équilibre subtil entre des objectifs européens et des considérations nationales a placé la France dans une position délicate, l'obligeant à naviguer entre la défense de l'intégration européenne et la prise en compte des intérêts de l'Allemagne pour maintenir l'harmonie au sein de l'Union européenne, et ce, toujours au détriment de ses intérêts propres.

Les deux pays ont également considérablement divergé depuis la création de l'Euro. L'Allemagne a plutôt profité de la mondialisation et de l'élargissement vers l'Est<sup>20</sup> pour se transformer en puissance commerciale, ciblant les exportations de produits à haute-valeur ajoutée, en développant une dépendance énergétique à l'égard du fossile russe pour sortir du nucléaire et développer des énergies intermittentes. La France a profité des taux d'intérêt maîtrisés pour s'endetter, perpétuer un modèle social chroniquement déficitaire afin de dissimuler à sa population le coût de la désindustrialisation.

Tel un enfant tirailé par deux parents qui divorcent, l'Europe n'a pas longtemps hésité, et faute de réalisme français s'est plutôt mise au service des intérêts de l'Allemagne.

## 2.1. Du Traité de Rome à Romulus et Remus

### 2.1.1. Divorce électrique

L'incompréhension franco-allemande s'est cristallisée sur le sujet énergétique, capital pour la compétitivité de l'économie d'outre-Rhin. Ce divorce n'est symboliquement pas anodin, quand on se souvient que la CECA fut justement fondée sur la promesse d'une complémentarité sur le charbon.

Le charbon a disparu, mais il a été remplacé par le gaz, le nucléaire et les énergies renouvelables. La France a donné une impulsion politique au début des années 90 pour créer un Airbus du nucléaire. L'idée était séduisante aux yeux des Français : le programme français était sur le point d'être terminé (plus aucun réacteur n'était prévu après l'achèvement des quatre réacteurs du palier N4 d'EDF) et l'expertise française pouvait être valorisée à l'export, à commencer par l'Allemagne. Pour l'Allemagne, le projet d'EPR (European Pressurised water Reactor) était intéressant : l'Allemagne n'avait pas besoin de s'engager à construire chez elle des EPR, il suffisait à son gouvernement d'apporter sa caution politique à l'industriel Siemens pour que Framatome et Siemens travaillent ensemble.

L'Allemagne n'a pourtant jamais commandé d'EPR. Elle a même décidé en 2000, sous majorité socialiste-écologiste, de sortir du nucléaire. Il n'y a certes pas eu de plan délibéré de l'Allemagne de miner le projet de l'EPR, mais son soutien du bout des lèvres n'a certainement pas aidé. La France a refusé de voir ce tournant, alors qu'il était encore temps en 2000, avant la conclusion des contrats ouvrant la construction des premiers EPR, de prendre acte de la défection de l'Allemagne en renonçant au partenariat industriel (Siemens étant sorti unilatéralement du partenariat), qui restait plus risqué que la simple évolution du palier N4. Dit autrement, la France s'est bercée dans l'illusion d'une vision franco-allemande partagée quand l'Allemagne soutenait simplement, de façon pragmatique, l'un de ses industriels.

---

<sup>20</sup> Renouant ainsi avec une histoire entamée dès le 13<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion du roi de Bohême Ottokar II.

La divergence d'intérêts est devenue divergence, puis rivalité stratégique. En effet, la décision allemande de l'an 2000 de sortir du nucléaire n'était que le début de la dérive entre nos deux politiques énergétiques. La même année était votée une loi allemande de soutien aux énergies renouvelables, qui amorçait les subventions en faveur du déploiement des nouvelles énergies. À la suite de l'accident nucléaire de Fukushima en 2011, l'Allemagne confirmait tourner définitivement le dos au nucléaire et réaffirmait son « *Energiewende* » en augmentant fortement les subventions aux énergies renouvelables. L'Allemagne a triplé sa production d'électricité renouvelable entre 2004 et 2014, en faisant supporter 25 Md€ de surcoût chaque année aux ménages allemands. Ce faisant, elle a créé un programme massif de subvention à l'export d'électricité, avec un export net d'électricité qui correspond à la production de plusieurs tranches nucléaires, sans consultation de ses voisins et en particulier de la France.

Par la suite, depuis l'Allemagne sont parties des tentatives de déstabilisation du programme nucléaire français, tandis qu'à Bruxelles, Berlin, relayé par Madame Von Der Leyen, s'opposait à ce que l'électricité d'origine atomique puisse être considérée comme verte. L'Allemagne n'a pas caché sa volonté d'exclure le nucléaire de tout mécanisme de soutien financier européen, provoquant un bras-de-fer avec Paris. Cette première bataille sur l'éligibilité des investissements aux labels environnementaux (ou taxonomie) s'est close en juillet 2022. Un rapport récent de l'École de guerre économique a démontré que ce travail de sape ne datait pas d'hier, détaillant les manœuvres des fondations allemandes comme Rosa Luxemburg (rattachée au PDS/Die Linke) ou Heinrich Böll (rattachée aux Verts allemands), qui ont ouvert une guerre contre l'industrie nucléaire française par la rédaction de documents pseudo-scientifiques visant à diaboliser de manière manichéenne la filière, le financement de formations biaisées destinées aux élites ou des liens avec des ONG (GreenPeace France, les amis de la Terre, ou Réseau Action Climat, fédérant une trentaine d'associations écologistes) ou des partis écologistes (notamment Europe Écologie Les Verts, avec des conférences de presse communes). Ce travail s'est fait avec la bénédiction du Bundestag qui a presque triplé les dotations aux fondations concernées, mais aussi avec l'appui des ministères du Développement ou des Affaires étrangères qui ont financé des projets d'influence visant à entraîner « des transformations socio-écologiques ».

De leur côté, de nombreux dirigeants, tel l'ancien patron d'EDF Henri Proglio, ont été témoins de l'obsession allemande pour la désintégration d'EDF. En réalité l'abandon de l'atome par l'Allemagne en 2011 a eu pour conséquence un renchérissement des prix de l'énergie. Cela a été rendu possible parce que Berlin avait fait adopter le marché commun de l'énergie en 2007, sous sa présidence, avec des mécanismes permettant de maîtriser la hausse des prix, moyennant une architecture hautement acrobatique obligeant EDF à vendre à ses concurrents l'électricité qu'elle produisait. La réforme de ce marché de l'énergie a donné lieu à une passe d'armes entre Paris et la Commission, et à travers cette dernière, Berlin. Paris souhaitait en effet se dégager des mécanismes imaginés en 2007 et mieux profiter des avantages financiers liés à la production nucléaire.

La bataille s'est enfin portée sur la directive Red 3 sur les énergies renouvelables, en application de la stratégie « Fit for 55 » (réduction de 55% des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à 1990 en 2030) à propos de l'hydrogène, l'Allemagne refusant que l'hydrogène « jaune », produit avec de l'électricité nucléaire, soit considéré dans les objectifs de décarbonation européens, au même titre que l'hydrogène « vert », fabriqué à partir d'énergies renouvelables. Il vaudrait mieux parler d'hydrogène « vert-de-gris » car lorsque ces énergies intermittentes ne fonctionnent pas, il faut avoir recours au fossile. L'hydrogène « jaune » a finalement été intégré dans le texte voté, sous l'insistance de la France, mais avec des critères qui ne le mettent toujours pas à égalité

avec l'hydrogène « vert » : les États membres concernés devront ainsi prouver que tout en utilisant le nucléaire pour produire de l'hydrogène, ils avanceront aussi vite que leurs voisins sur le développement des renouvelables.

La France doit assumer un rapport de forces inédit avec l'Allemagne pour imposer une tarification de l'électricité nucléaire suffisante afin de financer les futurs EPR, mais aussi améliorer son indépendance énergétique de manière à être en capacité de quitter le marché électrique européen, qui lui est actuellement défavorable.

### 2.1.2. Concurrence industrielle

Une partie importante du dilemme européen tient à la stratégie industrielle de plus en plus autocentrée et asymétrique de l'Allemagne. Par exemple, quand la direction de projets de coopération industrielle européenne est allemande, celle-ci vise systématiquement à tirer l'avantage (géographique, technologique, scientifique, de propriété intellectuelle etc.) vers elle. Quand la direction de projets industriels européens est française, l'Allemagne n'a de cesse de la mettre en cause, de l'affaiblir, de la décrédibiliser.

C'est particulièrement éclairant dans le domaine militaire. Deux des quatre projets de coopération franco-allemands en matière de Défense ont été fortement ralentis et la guerre en Ukraine n'a rien arrangé. Les deux autres projets n'ont pas survécu.

L'Allemagne a ainsi fait une mauvaise manière à la France en acquérant cinq avions de patrouille maritime P-8A Poseidon à Boeing en 2021, alors que les deux pays travaillaient depuis 2017 à un programme commun (MAWS pour Système de Combat maritime aérien) pour remplacer les Atlantique 2 Français et les P-3C Orion de la marine allemande. Paris a tenté de proposer de prêter à l'Allemagne des Atlantique 2 rénovés de Dassault pour faire le relais avec le MAWS européen, en vain. La France a dû sortir du programme MAWS, et le projet s'est ainsi terminé.

Quant au second programme de coopération, lancé en 2018, l'hélicoptère Tigre au standard MkIII, fabriqué par la filiale d'EADS, Eurocopter, il a été victime de Berlin, qui a en effet renoncé à moderniser ses 53 Tigre, comme prévu par le programme qui prévoyait une prolongation jusqu'en 2050, pour les remplacer par des Apache américains de Boeing. La France, qui a 67 appareils, ne pouvait assumer seule avec l'Espagne un coût estimé à 4 Md€, et Paris a réfléchi à abandonner cette modernisation. On a donc basculé vers un Tigre MK 2+ technologiquement moins ambitieux, et l'Allemagne est sortie du projet en avançant que « l'évaluation globale du rapport coût-risque était désavantageuse du point de vue allemand ».

Dans les deux cas, l'Allemagne a préféré acheter américain que construire avec la France.

Subsistent deux gros programmes de coopération, politiquement liés, car reposant chacun sur un avantage compétitif de chaque pays, en matière aéronautique pour la France (Système de Combat Aérien du Futur, SCAF) et en matière de chars (Système principal de Combat Terrestre ou Main Ground Combat System, MGCS) pour l'Allemagne.

S'agissant du Système de combat aérien du futur (SCAF), porté par Dassault et Airbus, la France souhaitait que l'avion du futur (chasseur de nouvelle génération ou NGF en anglais), destiné à remplacer le Rafale à partir de 2040, soit capable de se poser sur un porte-avions ou

remplir des missions nucléaires, tandis que l'Allemagne avait une vision défensive, d'un avion complémentaire des F-18 de Boeing, en remplacement des Eurofighters. Les disputes industrielles entre Dassault et Airbus font que pour le moment, le projet n'est pas approuvé sur sa phase 2 (assemblage et test en vol), même si un accord a été trouvé fin 2022 sur la maîtrise d'ouvrage par Dassault et la préservation de sa technologie.

L'histoire a bégayé avec le programme MGCS (Système principal de combat terrestre), lancé en 2017, qui devait accoucher – entre autres - d'un char franco-allemand en 2035, destiné à remplacer le Leclerc : la question du blindage fait l'objet de disputes de territoire entre Nexter et Rheinmetall, car Nexter entend faire respecter une stricte parité franco-allemande, malgré l'irruption dans le programme de Rheinmetall. Les partenaires allemands Rheinmetall et KMW sont quant à eux convaincus d'avoir la capacité de faire sans le français Nexter, soupçonné de vouloir récupérer le savoir-faire allemand alors qu'il n'est plus en capacité de fabriquer des chars Leclerc (la France n'a plus conçu de chars lourds depuis plusieurs décennies) : ils estiment avoir une expérience bien supérieure du fait du parc Leopard 2 installé et de leurs récents succès commerciaux. Rheinmetall n'a pas caché travailler sur un projet concurrent, le char KF-51 « Panther », dévoilé en 2022 comme un successeur du Leopard et pour qui la guerre en Ukraine est un terrain d'exercice. Nexter et l'allemand KMW, unis dans une coentreprise KNDS, ont dévoilé une alternative avec l'EMBT (Euro Main Battle Tank), sorte de croisement hybride du Leopard et du Leclerc. KMW envisage cependant de concevoir une nouvelle version du Leopard, le 2AX, qui reprendrait une partie des avancées technologiques du Panther. La date de 2035 semble désormais, pour tous les acteurs, lucidement inatteignable, **ce qui met la France en situation de vraie rupture capacitaire**. La France continue à moderniser ses chars Leclerc et la défense allemande a passé commande de 18 chars Leopard 2A8 de KMW, qui par ailleurs intéressent la Tchéquie, les Pays-Bas et l'Italie. Si Paris et Berlin ont fini par signer en octobre 2023 un document traçant les grandes lignes du projet, rien n'est encore garanti. Quelques jours plus tôt, des informations sur un accord industriel entre l'Allemagne, la Suède, l'Espagne et l'Italie avaient jeté un énorme doute sur le projet.

L'Allemagne a profité de l'affaiblissement français pour nous voler la première place sur ce marché stratégique. En votant un fonds exceptionnel de 100 Md€ et en consacrant 2 % de son PIB à sa défense, Berlin se donne les moyens de dépasser la France sur son domaine de prédilection, la question stratégique, et peut-être demain la chasser de ses marchés d'export. En effet, concurrencée par l'Asie sur certaines de ses industries traditionnelles (l'automobile, l'éolien), l'Allemagne se cherche de nouveaux prospects. Cette enveloppe lui permet aussi de se doter rapidement d'équipements militaires étrangers, c'est-à-dire américains : un tiers du fonds spécial est destiné à acquérir des avions américains F35, permettant la participation de Berlin à la dissuasion nucléaire de l'OTAN. Olaf Scholz a également prôné un bouclier antiaérien européen (European Sky Shield), formalisé en octobre 2022 par une lettre d'intention, soutenue par 14 pays de l'OTAN mais critiqué par la France. Cette initiative, qui fait concurrence à la dissuasion nucléaire française et cherche à se prémunir contre la Russie, est orthogonale aux doctrines stratégiques de Paris, et pourrait relancer la course aux armements. En effet, le bouclier anti-missiles réduira la capacité dissuasive de l'armement russe et poussera donc à l'améliorer technologiquement.

Pour la France, il est temps de tirer les leçons de ces déceptions à répétition et de se tourner plus résolument vers d'autres pays, comme le Royaume-Uni, qui ont des doctrines industrielles dans le domaine de la Défense plus proches des nôtres.

### 2.1.3. Concurrence agricole

Puissance initialement industrielle, l'Allemagne s'est peu à peu transformée en puissance agricole. S'étendant sur près de 17 millions d'hectares, les terres agricoles allemandes font du pays le deuxième producteur agricole européen, derrière la France. Plus de 46 % de la surface du territoire est utilisée pour l'agriculture ou la sylviculture. Troisième exportateur mondial en 2005, la France a depuis été rétrogradée au sixième rang<sup>21</sup>, derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne (qui reste cependant plus dépendante que la France des importations), le Brésil et la Chine ! La part de l'agriculture dans le PIB est passée de 6 % à 3 % depuis 1980. En 2023, la France risque de devenir importatrice de produits agricoles.

Silencieusement, l'Allemagne est ainsi devenue la première puissance laitière du continent (21 % de la collecte en Europe), et ceci devant la France (18 %). En 1961, la France était le 5<sup>e</sup> producteur mondial avec 19 millions de tonnes produits soit 5,6 % de la production mondiale. En 1983 avant la mise en place des quotas, la France était toujours 5<sup>e</sup> avec 29 millions de tonnes (5,7 %). En 2019, la France a reculé au classement à la 8<sup>e</sup> place avec 3,2 % de la production mondiale et 26 millions de tonnes.

Depuis la réunification en 1990, l'Allemagne a également profité de l'expansion de ses surfaces agricoles et d'une politique énergétique favorable pour se positionner au deuxième rang européen derrière la France en matière de production de grains, et dépasse même l'hexagone sur le colza. La production de céréales s'est ainsi accrue de 35%. L'Allemagne vend en des quantités de plus en plus importantes sur les marchés intra-communautaires et sur les pays tiers (Iran, Arabie saoudite, Afrique de l'Ouest), des blés à haute teneur en protéines que la France a du mal à produire.

Sur des filières auparavant largement dominées par la France, l'Allemagne a ainsi réussi à dépasser son voisin. C'est le cas de la production de fraises, dont l'Allemagne est le troisième producteur européen (135 000 tonnes), loin devant la France (qui est passée de 80 000 à environ 45 000 tonnes), alors qu'elle affronte comme nous le géant espagnol (350 000 tonnes). Cette réussite s'est traduite notamment par un net accroissement des exportations agricoles et agroalimentaires allemandes ces dernières années, celles-ci parvenant même à dépasser les exportations françaises dans ces secteurs depuis 2007.

Ces chiffres démontrent qu'en devenant une puissance économique capable de rivaliser avec la France, y compris sur des secteurs où Paris était dominant, rend plus difficile la coopération franco-allemande lorsqu'il s'agit de céder par exemple sur un domaine pour obtenir l'accord de l'autre sur un secteur différent. Pour l'Allemagne, tous les secteurs, y compris la PAC, sont devenus stratégiques, d'où un plus grand investissement sur ces sujets. Il n'est ainsi pas anodin que cela ne soit pas de France mais d'Allemagne qu'est parti l'appel au boycott des fraises espagnoles, au nom de la protection des ressources hydriques.

### 2.1.4. Divergences sur la question migratoire

Notre voisin d'Outre-Rhin a des préoccupations divergentes des nôtres sur le sujet sensible de l'immigration. L'Allemagne, en raison de sa natalité défailante et du fait que l'ex-RDA s'est

---

<sup>21</sup> Les Echos, 25 octobre 2023, Exportation agroalimentaire : la France sort du top 5 mondial.

vidée de sa population au profit de l'Allemagne de l'Ouest (à la notable exception de Berlin) a souhaité, notamment sous Angela Merkel, accueillir une main d'œuvre immigrée dans ses usines pour satisfaire une demande en main d'œuvre portée par le patronat pour le secteur tertiaire. Les pays d'Europe centrale et orientale ex-communiste, comme la Roumanie, se sont vidés à destination de l'Europe de l'Ouest, rendant leur développement de plus en plus difficile, et ont exactement le même problème. Cet accueil généreux a également suscité des débats internes en Allemagne et au sein de l'UE, et provoqué la montée du parti d'extrême-droite populiste, l'Alternative pour l'Allemagne (AFD). Au fur et à mesure que la crise migratoire a évolué et que les débats ont persisté, l'Allemagne a mis en place des politiques pour renforcer les contrôles aux frontières et améliorer les procédures d'asile.

Face à ceci, la France n'a pas du tout protégé ses intérêts. À la fin des années 80, la France était un pays moteur pour les négociations portant sur ce qui deviendrait les accords de Schengen (1985) et Dublin (1990). Ce dernier a d'ailleurs été rédigé en grande partie au ministère de l'Intérieur place Beauvau. Ces deux accords s'adossaient à l'Acte unique européen. Pour porter ce texte jusqu'à ce qu'il entre en vigueur, la France avait alors été capable de nouer les alliances, par exemple avec les Pays-Bas et la Grèce, et de faire preuve de la coopération nécessaire avec les autres États membres, pour aboutir. Dublin était certes l'objet d'un compromis, mais l'essentiel avait été atteint pour la partie française.

La réalisation de la libre circulation, par la suite, n'a pas connu les mêmes succès. Celle-ci s'est accélérée pour des raisons politiques. L'enjeu politique – c'est-à-dire l'idéologie – l'a emporté sur le rationnel, qui consistait à attendre que les mesures d'atténuation des effets néfastes engendrés par ces nouveautés aient été instaurées avant de la déclencher. Et dans ce cas, la France n'a pas réussi à faire entendre la voix de la raison au sein de l'Union. Enfin, dans un troisième temps, la France a pu se laisser distancer. Lors de la directive retour, adoptée en 2008, la France n'a même pas pesé en amont du texte.

Aujourd'hui, comme le titrait récemment un article du Figaro<sup>22</sup> « pour faire ses réformes, la France est prise entre deux feux : la CEDH et la CJUE. » La CEDH a déduit de l'article 8 de la Convention le droit au regroupement familial, ce qui a notamment permis au Conseil d'État de pousser ce droit même au plus fort de la pandémie, en janvier 2021. La jurisprudence de la CEDH interdit encore l'expulsion d'un étranger, si dangereux soit-il<sup>23</sup>. La CJUE, quant à elle, si elle a récemment permis un contrôle aux frontières sur la base de Schengen, mais que la directive « retour » devait être respectée<sup>24</sup>, ce qui, permettant aux personnes en situation irrégulières de bénéficier d'un délai pour quitter volontairement le territoire, revient de facto à interdire le refoulement aux frontières.

---

<sup>22</sup> <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/immigration-la-politique-nationale-defiee-par-la-justice-europeenne-20231026>

<sup>23</sup> « s'il est exposé, dans son pays d'origine, à de mauvais traitements (Daoudi, 3 décembre 2009) ou s'il risque d'y faire l'objet de poursuites pénales non conformes aux canons européens du procès équitable (Othman Abu Qatada, 17 janvier 2021) ou si sa santé s'en trouverait compromise. » Jean-Eric Schoettl, JDD du 29 octobre 2023 « Nos armes juridiques sont insuffisantes pour nous protéger de l'islamisme ».

<sup>24</sup> <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2023-09/cp230145fr.pdf>

## 2.2. Le déclin Français

### 2.2.1. L'affaiblissement économique

Hautement performante en 1975, notre industrie a perdu 3,5 millions d'emplois, passant d'un effectif de 6,2 millions à 3,2 millions (2022) et la part de l'industrie dans le PIB a chuté de 25 % à 10 %. La France détient ainsi le bonnet d'âne de l'UE. Nous avons tout vendu ou délocalisé, comme l'a prouvé la crise sanitaire.

Cet échec, nous le devons à une absence de réflexion industrielle, une approche court-termiste et financière des enjeux et une naïveté à l'égard du jeu des acteurs européens. Lors de la création d'EADS, l'État n'est-il pas allé jusqu'à brader les intérêts nationaux dans l'aéronautique en donnant à l'Allemagne plus que la part qui lui revenait ?

Emmanuel Macron, ensuite, a lâché à nos voisins toute une flopée de bijoux, en les enveloppant dans la traditionnelle incantation sur la nécessité de fusionner pour former des Airbus européens : c'est Alcatel-Lucent vendu à Nokia, PSA qui fait un accord déséquilibré avec Fiat-Chrysler ou encore la branche énergie d'Alstom cédée à General Electric.

### 2.2.2. L'affaiblissement financier de la France

*Je suis tombé dans le ruisseau, c'est la faute à l'Euro ?*

L'Euro est un paradoxe. La monnaie unique est entrée dans notre quotidien et représente 20% des échanges mondiaux<sup>25</sup> et 50% des échanges de l'UE<sup>26</sup>. L'Euro donne pourtant le sentiment d'une crise latente de la dette publique qui attise les tensions entre États membres et crée des différences entre les taux d'intérêts des États. La défense de la monnaie unique a aussi conduit l'Allemagne et la BCE à une très grande pression à l'égard de peuples souverains, comme le peuple grec.

Rappelons que l'Euro était promesse de croissance et de réduction du chômage. C'était la garantie de puissantes réserves de change, de stabilité des prix et de gestion saine des finances publiques. La monnaie a été défaillante dans l'atteinte de ses objectifs : la stabilité des prix, une politique économique autonome, une certaine intégration budgétaire, une solidarité financière.

Avec 3 000 Md€ de dettes, 5% de déficit et 50 Md€ de charge de la dette en 2022 (71 Md€ en 2027 d'après le programme de stabilité transmis à Bruxelles par Bercy), la France est le principal pays à risque dans la zone Euro, conséquence de politiques divergentes avec l'Allemagne. Elle est aussi son principal détracteur. Deux facteurs expliquent cela.

Le premier n'a rien à voir avec la monnaie, mais notre propre impéritie puisque Paris a usé et abusé, comme un passager clandestin, du privilège de s'endetter à bas coût, ce qui lui a permis de maintenir un train de vie (modèle social) bien au-dessus de ses moyens. L'Euro est en effet une incitation à la dépense par l'assurance que notre dette trouvera preneur. Le problème de la

---

<sup>25</sup> Banque de France, François Villeroy de Galhau, « L'euro comme actif complémentaire d'un système plus multilatéral », 16 juin 2023,

<sup>26</sup> La part de l'euro en tant que monnaie de facturation ou de règlement pour les échanges hors zone euro s'effondre depuis 2018 et a atteint un bas historique d'après la BCE en 2022.

France est qu'elle plaide pour des taux fixes, mais ne corrige pas ses déficits en haut de cycle. Alors que 50 % de notre dette est détenue par les étrangers.

Le second facteur du déclin français est exogène. L'évolution du solde commercial français des 30 dernières années permet de distinguer une rupture survenue au début des années 2000. C'est à cette période que le solde commercial français est devenu déficitaire, notamment en raison de la cassure de nos exportations qui sont devenues stables, alors que nos importations ne cessaient d'augmenter. L'Euro a été l'une des causes importantes de la dégradation du solde français, du fait de la surévaluation du franc d'environ 18 % lors de la fixation des parités en 1999, d'après les experts économiques : il a pénalisé la compétitivité de l'économie française et a supprimé le rôle stabilisateur des monnaies, en empêchant par exemple une salubre appréciation du mark allemand.<sup>27</sup> L'Allemagne a été favorisée par la parité initiale mark-euro. Depuis la création de l'Euro la productivité en Allemagne a augmenté de 26% et diminué de 5% en France.

Notre endettement croissant (deux fois supérieur à l'Europe du Nord) réduit notre capacité d'influence en Europe et dans le monde. Le principal problème de la France est la non-maitrise de la dette. À la dette publique (112 % du PIB) il faut en effet ajouter la dette privée (167 % du PIB).

L'Euro ne survit qu'avec deux respirateurs artificiels : la BCE qui détient entre 25 % et 47 % de la dette des États de la zone Euro, 47 % de la dette des Pays-Bas, 45 % de celle de l'Allemagne et 25 % de la dette italienne. Cela est dû à la création monétaire des politiques non-conventionnelles qui sont assez connues ; le deuxième respirateur est le déséquilibre du système de paiement européen, appelé Target 2.

En 2005, lors d'un discours, Jean-Claude Trichet affirmait « qu'une dette grecque vaut une dette allemande ». Cela a mené à la crise des dettes de 2010-2012, lorsque les banques commerciales ont été au bord de la faillite. Depuis cette période, il n'y a plus de marché interbancaire et les banques commerciales passent par leur banque centrale. Ainsi, les banques centrales de l'Allemagne et des Pays-Bas ont des excédents et celles des pays du sud des déficits. Actuellement la situation est que l'Allemagne a une créance sur les pays du sud de 1 200 Md€, la banque du Luxembourg de 200 Md€. L'endettement de la Banque d'Italie est de 700 Md€, or Mario Draghi avait déclaré : « si l'on sort de l'Euro c'est de la dette italienne ». Ce sont ces interventions des banques centrales qui font tenir l'Euro en l'absence de dévaluations internes.

Pour les crises financières, les pays de l'UE ont réécrit les clauses d'actions collectives. Même si l'article 123 du traité de l'UE interdit de financer les États, la cour de Luxembourg s'est prononcée en 2018, lorsqu'elle a été consultée à titre préjudiciel par Karlsruhe. Elle a établi que la BCE peut acheter des obligations d'État, mais ne peut acheter que des obligations à court-terme et ce sans aller jusqu'au terme. Cette décision a été validée avec une phrase générale sur la situation des circonstances exceptionnelles. Néanmoins le sujet peut venir du jour au lendemain au-devant de l'actualité.

---

<sup>27</sup> <https://elucid.media/economie/commerce-exterieur-200-milliards-deficit-commercial-desastre-francais-sans-precedent>

## Domination financière

Celle-ci passe par le projet d'union bancaire, qui revêt trois piliers : supervision unique sur la base d'une réglementation unifiée, mécanisme de résolution unique (c'est-à-dire le mode d'intervention et de renflouement si une banque fait faillite), et garantie des dépôts (ce dernier aspect est encore en discussion dix ans après l'annonce du projet).

Le mécanisme de supervision unique a pris forme en 2014. La France y a obtenu une victoire à la Pyrrhus vis-à-vis de l'Allemagne : à l'époque, la personne qui serait appelée à diriger le superviseur bancaire était française, mais le superviseur était établi à Francfort, auprès de la BCE. Près de 10 ans plus tard, le siège est toujours à Francfort et le chef de la supervision est italien et en passe d'être remplacé par une Allemande.

Par ailleurs, les seuils ont été définis de telle sorte que l'essentiel du secteur bancaire français a été placé sous supervision directe de la BCE, tandis qu'une grande partie du secteur allemand, notamment les Sparkassen (Caisses d'épargne), y échappe. Cela se traduit également par des contributions plus grandes des banques françaises au fonds de résolution unique, lequel fonds servirait à renflouer une banque qui ferait faillite après que ses actionnaires se verraient imputer les premières pertes. Là encore, le groupe des Sparkassen est, sur base agrégée, le plus grand groupe bancaire européen mais sa contribution au fonds est dérisoire.

### 2.2.3. L'affaiblissement politique

Le prestige français, né de l'impulsion décisive qu'elle a donné au projet européen, a pour l'essentiel disparu. Cela se voit à la volatilisisation de son *soft power* : le Français a été abandonné comme langue de travail, au profit de l'usage exclusif de l'Anglais, bien que cette langue ne soit plus parlée dans l'UE que par 5 millions d'Irlandais. Le droit anglo-saxon, le management anglo-saxon, la surenchère de nos propres fonctionnaires pressés de se « défranciser » pour se sentir européens finissent de modifier en profondeur l'organisation de l'Union.

Il en résulte qu'il y a belle lurette qu'il n'existe plus de préférence pour la France au sein des institutions européennes, même en matière militaire. L'échec de MBDA lors de la sélection du projet d'intercepteur hypersonique en vue d'une subvention du fonds européen de la défense est révélateur de cette perte d'influence, y compris sur les questions les plus stratégiques.

L'inféodation va même jusqu'à courir après les désirs de l'Union, comme le montrent les choix faits en matière de fret par le gouvernement à l'automne 2023<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Fret SNCF : une destruction avec préméditation. En à peine cinq mois, le ministère des transports a présenté un plan de liquidation de Fret SNCF pour répondre aux exigences de Bruxelles. Dans les faits, le projet était prêt de longue date : il avait été conçu dès 2019 par McKinsey., <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/111023/fret-sncf-une-destruction-avec-premeditation>

#### 2.2.4. Le risque de fragmentation

La France n'a pas eu besoin de l'Union européenne pour créer 5 niveaux de décentralisation et jeter le trouble dans leurs périmètres de compétence. Il lui a suffi de poursuivre avec quelque acharnement une expérience, la décentralisation, qu'elle a peu à peu transformée en religion, et qu'elle fait prospérer aux dépens d'une construction millénaire pour un bénéfice social négligeable et un coût exorbitant. Néanmoins, en faisant des régions le relais de l'action européenne, en protégeant les minorités et en promouvant les cultures régionales, l'UE a créé un terreau favorable à l'ethno-régionalisme. L'ethno-régionalisme est une forme de séparatisme qui n'est pas mis en avant dans les débats publics contrairement à la question de l'implantation de cultures étrangères par le biais de l'immigration.

Moins puissant qu'en Espagne ou en Irlande, c'est cependant une réelle menace pour la France. Les victoires voisines régionalistes encouragent la surenchère. La fragilisation de la Nation par sa perte de souveraineté, la baisse du niveau économique et le remplacement culturel sont des facteurs qui rendent perceptibles l'affaiblissement français et incitent les identitaires régionaux à construire un rapport de force. La Nation n'est plus respectable, et l'ethno-régionalisme est une forme de repli y répondant : « La Nation est assiégée et perdue, défendons vigoureusement des territoires plus petits ».

L'Europe joue un rôle dans la structuration conceptuelle de l'ethno-régionalisme : elle rend pour ces identitaires la Nation fragile et caduque. La France est un échelon intermédiaire inutile empêchant l'expansion identitaire régionale. Les groupes militants actifs perçoivent leur région comme une Nation qui pourrait légitimement adhérer à l'Union européenne. Le taux des Bretons se disant Bretons avant d'être Français a bondi à 40 % en 2022<sup>29</sup>, tandis qu'ils se sentent également plus européens que les autres Français<sup>30</sup>.

**La France doit mieux défendre ses intérêts, en déployant une stratégie cohérente : c'est là un point qui fera consensus chez les fédéralistes comme chez les thuriféraires de la nation.** Ceci nécessite, au-delà d'une meilleure organisation à tous les niveaux de l'État, du Président de la République française, aux fonctionnaires, en passant par les élus, **d'engager un rapport de force.**

---

<sup>29</sup> Selon un sondage réalisé par le Conseil régional de Bretagne en 2022, 40 % des Bretons se disent bretons avant d'être français. Ce chiffre est en hausse par rapport aux années précédentes, où il se situait entre 30 et 35 %. En 2021, 34 % des Bretons se disaient bretons avant d'être français. En 2020, ce chiffre était de 32 %. En 2019, il était de 30 %.

<sup>30</sup> <https://www.bretagne-economique.com/actualites/les-bretons-se-sentent-plus-europeens-que-lensemble-des-francais/>

## Troisième partie : Vers une Confédération européenne d'États-Nations

*« Je crois qu'à présent, non plus qu'à d'autres époques, l'union de l'Europe ne saurait être la fusion des peuples, mais qu'elle peut et doit résulter de leur systématique rapprochement. Ma politique vise donc à l'institution du concert des États européens, afin qu'en développant entre eux des liens de toutes sortes, grandisse leur solidarité. Rien n'empêche de penser, qu'à partir de là, et surtout s'ils sont un jour l'objet d'une même menace, l'évolution puisse aboutir à leur confédération. »*

**Charles de Gaulle, Mémoires d'Espoir.**

Oser la France choisit, pragmatiquement, de rester dans l'UE telle qu'elle est par et dans son traité en deux volets (TUE et TFUE) qui mélange le fédéral et l'intergouvernemental dont la modification requiert l'unanimité des 27 États membres. Il paraît peu réaliste aujourd'hui d'abandonner l'UE, quand bien même cela serait pour créer une Confédération européenne ou Confédération des États européens qui resteraient souverains, mais qui coopèreraient entre eux de façon privilégiée, dans le cadre d'une organisation internationale régie par un traité.

OLF propose donc une troisième voie, ni fédéraliste ni isolationniste, qui part du réel, pour tendre progressivement et de plus en plus vers une autonomie retrouvée de la France. Rester dans l'UE actuelle tel qu'elle est dans son texte fondateur, c'est-à-dire le traité de Lisbonne, et défendre, du mieux possible, les intérêts de la France en Europe. « Défense des intérêts de la France en Europe », c'était l'intitulé de la liste gaulliste aux premières élections européennes au suffrage universel direct, le 25 mai 1979, conduite par Jacques Chirac.

### 3.1. Les défauts structurels de l'Union européenne

#### 3.1.1. Une boussole économique bloquée sur l'ordo-libéralisme et le libre-échange

La caractéristique de l'Union européenne est qu'elle a inscrit dans le marbre de ses traités sa politique économique. Ceci pose des problèmes insurmontables quand un changement de circonstances imposerait une inflexion de politique économique, en termes de politique monétaire, par exemple : la BCE, dont le mandat est de lutter contre l'inflation, privilégiera statistiquement la lutte contre ce risque, même si une partie des pays de la zone monétaire auraient besoin de baisses de taux d'intérêt pour soutenir la croissance.

Plusieurs autres exemples de cette rigidité et des problèmes qu'elle suscite peuvent être mis en avant.

#### *L'incapacité à penser la frontière interne : la question de la liberté de circulation*

Parce que ces principes sont consacrés depuis le Traité de Rome, la politique économique de l'UE est structurellement favorable à la liberté de circulation, qu'il s'agisse des capitaux, des marchandises et des personnes.

L'UE se retrouve cependant confrontée à un dilemme complexe entre ses principes néo-libéraux, qui sont les piliers du marché unique, et ses ambitions interventionnistes en matière d'immigration, lorsqu'elle se retrouve confrontée aux mouvements massifs de migrants et/ou à la libre circulation de terroristes dans l'espace européen.

La question de savoir comment gérer l'immigration tout en maintenant l'ouverture des frontières divise les opinions au sein de l'Union. D'un côté, certains pays insistent sur le contrôle souverain de leurs frontières et favorisent des politiques plus restrictives pour préserver leur identité culturelle et sociale, comme la Hongrie ou l'Italie. D'un autre côté, d'autres plaident en faveur d'une intervention européenne plus marquée pour éviter les disparités entre les États membres et garantir une répartition plus équitable des responsabilités, ce qui est la position allemande.

Rappelons à ce stade que l'abandon des accords de Schengen ne signifierait pas la fin de la libre-circulation des travailleurs, inscrite à l'article 45 du TFUE.

### *L'incapacité à fixer des frontières externes : la fascination pour le libre-échange*

Un problème de nature différente peut être soulevé s'agissant des marchandises ou des capitaux. Structurellement favorable à l'abaissement des barrières douanières, l'UE, par la voix de la Commission, pousse à ce que des accords de libre-échange soit signés avec le Mercosur ou l'ALENA. C'est le cas du TTIP ou TAFTA, des sigles qui désignent respectivement en français et en anglais le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (aussi connu en tant que Traité de libre-échange transatlantique). L'idée d'un tel partenariat est née dans les années 90, après la chute du mur de Berlin. Les États-Unis et l'Union européenne ont signé ce que l'on appelle « la première résolution transatlantique ». Il s'agissait d'une initiative ayant pour but de mettre fin au protectionnisme et d'ouvrir les marchés pour donner naissance à un commerce multilatéral. En 1998, le projet d'Accord Multilatéral sur l'Investissement (qui était élaboré en secret) avait été accidentellement dévoilé, ce qui avait fait naître de vives contestations de la part des mouvements de défense de l'environnement et des partisans de la sauvegarde de l'exception culturelle. Cette médiatisation involontaire avait fait avorter le projet. Aujourd'hui, il s'agit d'un accord commercial en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis, en vue de la création d'une zone de libre-échange transatlantique que l'on nomme également « grand marché transatlantique ».

L'UE a relancé la machine en parlant d'accords « de nouvelle génération », en ne se concentrant pas seulement sur les barrières tarifaires, mais aussi les services, la propriété intellectuelle ou encore les marchés publics.

Elle y est parvenue concernant le CETA, entré provisoirement en vigueur en 2017, qui incorporait au départ une juridiction spéciale, un mécanisme de règlement des différends pour juger les litiges entre l'une des parties prenantes de l'accord (État ou UE) et une entreprise qui se considère spoliée par sa décision (par exemple une nouvelle législation environnementale). Cet accord entre l'UE et le Canada (CETA) reconnaît par exemple 145 appellations européennes protégées au Canada et ouvre les marchés publics canadiens aux entreprises européennes. Elle fait de même avec le Japon (Japan-EU free trade agreement, JEFTA), avec un accord en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2019.

Reste comme cailloux dans sa chaussure l'accord signé avec le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), d'abord signé en juin 2019 mais qui ne s'applique toujours pas, et bien-entendu le TAFTA, qui annulerait les barrières douanières à l'exportation et permettrait d'aligner les réglementations en matière d'alimentation, d'agriculture et d'environnement, mais aussi d'ouvrir les marchés publics américains aux entreprises de l'Union européenne. Les adversaires du TAFTA lui reprochent son opacité et craignent une révision à la baisse des législations européennes en ce qui concerne les réglementations sociales, environnementales et sanitaires. Les normes européennes peuvent en effet être considérées par les néo-libéraux comme des barrières aux investissements et au commerce. Les négociations ont repris en 2019, avec un périmètre plus limité que prévu initialement.

Cette approche européenne, constante et jamais démentie, pose trois questions :

1. Le dessaisissement de la compétence juridictionnelle des juges nationaux et européens au profit de structures privées, ce qui ne peut qu'accroître la rupture démocratique qui fragilise le projet européen ;
2. **L'incapacité de l'UE de se donner des frontières**, sans comprendre que la disparition des frontières internes, nécessaires pour la création d'un grand marché, n'est pas à mélanger avec la disparition des frontières externes, nécessaires pour protéger ce grand marché. En se pensant comme un espace infini, l'UE pave la voie de sa propre dilution, un problème que l'on retrouve du reste s'agissant des élargissements successifs ;
3. Le refus de prendre en compte les dégâts posés par la libre-circulation des marchandises à l'intérieur du marché, car elle conduit à une hyperspécialisation sectorielle qui a du sens au plan macro-économique mais qui crée de redoutables déséquilibres pour les filières non-compétitives, **avec des conséquences en termes de chômage et de destruction de valeur ajoutée dans les territoires qui s'y étaient spécialisés**. La Politique agricole commune (PAC) se trouve notamment dans une situation de tension entre le néolibéralisme et les ambitions interventionnistes.

### *L'impossible interventionnisme industriel : la magie de la libre-concurrence*

Alors que l'UE reconnaît la nécessité de soutenir et de développer des industries stratégiques pour maintenir une base économique solide et concurrencer les États-Unis et la Chine, elle doit non seulement composer avec les règles du libre-échange qui limitent les subventions étatiques, mais aussi avec une autre de ses rigidités constitutionnelles : le souci d'empêcher les distorsions potentielles de la concurrence.

Cette situation crée une dichotomie entre les ambitions interventionnistes des États membres pour protéger et promouvoir leurs industries locales, et les contraintes imposées par l'idéal de libre-échange qui prône l'égalité des chances et la non-discrimination entre les acteurs économiques. Le contrôle du système a été transféré à un organe institutionnel européen sur lequel les États ont perdu prise : la Commission européenne.

En réalité, **l'approche de la Commission est datée** : elle fait comme si le véritable risque était de voir émerger un monopole européen, sans réaliser que ce dernier serait peut-être le seul à pouvoir rivaliser contre un géant chinois ou américain. C'est à la fois contre-intuitif avec la politique de libre-échange qu'elle entend mener (il faudrait soit opter pour une Europe ouverte aux quatre vents mais capable d'accoucher de géants, soit pour une Europe forteresse qui protégerait son marché intérieur des raids extérieurs, et œuvrerait pour réguler ce même marché)

et contradictoire avec le discours fédéral, puisque si une entreprise parvenait à être en situation de monopole sur le marché européen, on pourrait supposer qu'elle le ferait en absorbant ses concurrentes et donc en hybridant les différentes nationalités des entreprises originelles.

### 3.1.2. Une pratique de plus en plus incohérente par rapport aux préceptes originels

Le plus étrange est que lorsque l'UE se départ de sa rigidité, et viole ses propres règles, elle ne le fait pas pour le bien de l'Europe mais à son détriment !

#### *Les incohérences écologiques*

La commission présidée par Ursula von der Leyen a mis la transition écologique au cœur de son programme, avec un Pacte Vert pour l'Europe.

En matière de transport, la Commission, en imposant la fin du véhicule thermique à brève échéance (2035), a ouvert en grand les vannes aux voitures électriques chinoises. En 2021, la part des véhicules chinois pesait moins de 1 % sur le marché européen. En 2023, elle est d'environ 8 % pour les véhicules électriques vendus. Dans son discours annuel, la présidente a bien ouvert un contrefeu en annonçant une enquête antisubventions sur les véhicules électriques, mais le mal est fait.

Néanmoins, pour la France, c'est la Politique agricole commune (PAC) qui est la plus touchée par ce verdissement à marche forcée. La PAC a permis, dès les années 1970, d'atteindre l'autosuffisance pour la plupart des produits agricoles. Sur les 30 principaux produits agricoles objet de son étude, l'établissement France-Agrimer relève en 2023 que 5 produits seulement sont nettement déficitaires : les fruits tropicaux et agrumes, la viande ovine, le riz, le soja et l'huile de palme. En revanche, l'auto-alimentation dépasse 100 % pour 17 d'entre eux et il est compris entre 78 % et 100 % pour les 8 restants, souvent supérieur à 95 %. La production de blé tendre, d'orge, de poudre de lait écrémé, avoisine ou dépasse de 200 % la consommation. Du fait du marché unique, établi depuis plus de 60 ans, les échanges, importations et exportations, se font très majoritairement à l'intérieur de la Communauté européenne, même si depuis quelques années, la proportion des échanges avec les « pays tiers » augmente.

Or, depuis les années 2000, sous la pression des lobbies environnementalistes et des opinions publiques qui connaissent mal les contraintes de la profession, les aides de la PAC sont de plus en plus conditionnées par l'adoption des pratiques agricoles réputées favorables à l'environnement. Les aides étant bien souvent indispensables à sa survie, l'agriculteur est contraint de se plier à ces injonctions même si elles limitent ses capacités de production sans lui procurer de revenu supplémentaire.

On constate donc que la PAC a changé de nature. Initialement conçue comme une politique de soutien à l'agriculture européenne, elle est devenue progressivement un instrument de pression sur l'agriculture, pour la contraindre à adopter des pratiques vertueuses pour l'environnement, confiant de fait à des marchés de plus en plus libéraux le soin de procéder à l'adéquation entre l'offre et la demande, à l'échelle mondiale plus que communautaire.

Contrairement à ce que proclame la Commission, l'UE fait fausse route avec sa stratégie de la ferme à l'assiette, qui en voulant subventionner les agriculteurs pour leur performance

écologique, en cherchant à réduire l'usage des pesticides et à démultiplier le bio, va en réalité accoucher d'une politique agricole décroissante. Les rendements agricoles vont décroître, car nos amis de Bruxelles semblent ignorer que déjà aujourd'hui, les parasites menacent la survie de l'agriculture, notamment la cerise ou la lavande. Et dans le même temps, ces mêmes produits, cultivés hors d'Europe avec bien moins de contraintes, donc moins chers, inondent nos marchés, achevant ainsi économiquement nos agriculteurs et nos filières agro-alimentaires, l'UE étant idéologiquement contre les barrières douanières.

In fine, même les objectifs environnementaux ne seront pas atteints, faute de cohérence globale de ces politiques, à moins de considérer que le retour à une France « chevelue » couverte de forêts et non plus de cultures constitue un progrès<sup>31</sup>.

### *Les incohérences géopolitiques et leurs répercussions économiques*

Valeurs européennes ou valeurs occidentales ? L'invasion de l'Ukraine a provoqué un vif élan de sympathie pour ce pays et l'assurance donnée de le faire entrer avec les ex-pays soviétiques dans l'Union européenne. Cette Europe maxima rejoint la stratégie américaine d'arracher à Moscou ses anciens satellites en les incluant à l'OTAN. Ce n'est pas la première fois que les deux stratégies se croisent, s'entrechoquent ou bien se complètent. Ainsi, l'Europe avait tenté de bâtir une organisation militaire autonome des Américains (l'Union de l'Europe occidentale), rapidement marginalisée par l'OTAN ; la question de l'entrée de la Turquie dans l'UE est sur la table, alors que ce pays, bien que membre de l'OTAN, n'est pas issu de la même civilisation et est géographiquement plus asiatique qu'européen ; enfin, les derniers élargissements de l'UE ont tous conduit à faire coïncider les deux ensembles.

L'Europe ne sait donc pas si elle d'abord européenne, ce qui suppose de placer une limite à son espace, ou occidentale, concept forgé au nom de la lutte contre le communisme, et qui conduit du reste à faire de la Russie un pays non-européen.

Il ne s'agit pas que d'une querelle philosophique.

Le traitement de faveur accordé à l'Ukraine sur la volaille a conduit l'UE à dévoyer ses propres règles. Le principal gagnant a été une entreprise (MHP SE) dirigée par un oligarque ukrainien, proche de Volodymyr Zelensky. Cet opérateur majeur dans les Balkans a vu ses revenus nets grimper sur une année de 148 %, au détriment des producteurs de l'UE ! Les importations de poulets ont ainsi bondi de 11,4 % en 2022 en France. Le problème est que derrière MHP SE on trouve un actionariat et un exécutif quasiment non-européen : britanniques, norvégiennes et américaines.

L'impact est aussi rétroactif sur l'industrie de défense nationale. Il n'est pas anodin qu'une grande partie de nos partenaires achètent du matériel américain sur étagère, et que l'Allemagne ait abandonné un à un les grands projets industriels franco-allemands en matière militaire. À noter que cette situation s'est renforcée sous les effets de la guerre en Ukraine : l'Europe orientale, qui voyait dans la Russie la menace principale pour la sécurité a vu cette menace se matérialiser, ce qui l'a conduit à un approfondissement de son alignement sur les États-Unis,

---

<sup>31</sup> En métropole, la forêt couvrait en 2022 **17,3 millions d'hectares soit 31 % du territoire**, en hausse constante depuis 40 ans : cette couverture était en effet de 16,2 ha en 2010 et 14,1 ha en 1985. <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11#:~:text=La%20superficie%20foresti%C3%A8re%20s'accro%C3%AEt,%2C3%20millions%20d'hectares.>

au sein de l'OTAN via l'achat d'armement aux États-Unis, et un lobbying intense au sein de l'Union européenne mettant fin pour l'heure aux espoirs français du développement d'une Europe européenne de la Défense, qui avait semblée être possible lors du mandat du Président Donald Trump.

La vassalisation européenne à l'égard de Washington se manifeste enfin plus prosaïquement dans le lobbying intense sur la régulation numérique européenne – l'embauche de l'Américaine Scott Morton pour superviser ce dossier ayant provoqué un tollé légitime, ou encore dans certaines caractéristiques de la politique de Madame von der Leyen, très atlantiste (critiques très dures contre la Chine, absence de mot pour les souffrances du peuple Palestinien etc.). A ce compte-là, pourquoi s'embarrasser d'une quelconque construction européenne ? Ne suffirait-il pas de poser notre candidature pour devenir le 53<sup>ème</sup> État d'une autre Union, celle des États-Unis ?

### 3.2. La nécessité d'un sursaut

La situation en cette fin d'année 2023 est sombre : l'Union européenne est sous leadership allemand et sous influence atlantiste. Ursula von der Leyen se mêle des prérogatives nationales et décrète l'axe du mal (Hongrie, Pologne, Italie). Elle définit ce qui est permis (langue anglaise) ou interdit (les mots). C'est un système punitif. Elle dicte enfin le calendrier défini par l'Allemagne.

Cependant, on ne peut pas être gaulliste et « en même temps » incriminer l'Europe pour des défaillances proprement françaises à sauvegarder notre héritage.

Ainsi, quand on observe que la France continue de se marginaliser, ce n'est pas au premier chef parce que la Commission voudrait promouvoir les identités régionales et serait seule responsable de notre affaiblissement. C'est d'abord parce que les autorités françaises laissent s'affaiblir la France par une décentralisation mal comprise, par un laisser-aller civique, et par l'entretien de corporatismes qui minent la capacité d'action de notre État et donc immobilisent la France.

La France n'apparaît pas fondamentalement entravée par l'Europe pour affronter les grands enjeux de l'avenir. Qu'elle se livre à des expériences agronomiques ou à un programme énergétique ambitieux, qu'elle relance sa politique de défense, qu'elle poursuive une œuvre forte d'éducation et d'assimilation, la France n'aurait, globalement, que peu de contraintes à redouter de l'Union européenne pour autant qu'elle sache « gérer » ses dérives bureaucratiques et faire prévaloir le principe de subsidiarité.

#### 3.2.1. Établir une stratégie à droit européen constant

La France, en tant qu'État membre parmi 27 autres, pèse 3,7 % (1/27<sup>e</sup>) de l'UE. Cette formule est évidemment exagérée, car l'influence de Paris est bien plus large, mais elle permet de rappeler que les élargissements successifs ont considérablement dilué le poids français qui, en 1957, représentait 17 % des « actionnaires » du projet communautaire. Que faire maintenant ? Il faut redescendre dans l'arène, perdre de notre superbe, changer d'attitude à tous les niveaux : il faut être humble. Et surtout, il faut une stratégie de reconquête.

## *Clarifier les lignes rouges de la France*

L'Europe doit connaître nos lignes rouges, et la France n'en a guère. Ses changements d'avis fréquents, tout autant que ses renoncements sur les disciplines budgétaires, en font un partenaire imprévisible. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, la Pologne, la Hongrie même, offrent un partenariat souvent difficile mais prévisible à leurs partenaires et aux institutions de l'Union, et pour autant un intérêt identifiable que l'UE sait traiter par sa bureaucratie et l'esprit de consensus de son Parlement. En pratique, une enquête serrée montrerait qu'aucun de ces États n'est réellement floué dans ses intérêts vitaux, parce que l'Union a appris du compromis de Luxembourg et s'abstient d'empiéter de trop sur les plates-bandes de ses composantes.

Mais la France s'est, sur ce point également, marginalisée dans l'Europe. Promoteur de Maastricht, de la Charte des droits fondamentaux et de la Constitution européenne, la France n'a eu, depuis lors, comme stratégie que de se soustraire aux procédures de déficits excessifs et de négocier un taux réduit de TVA sur la restauration. Éric Zemmour peut bien critiquer la tendance macronienne à complaire à l'Europe, la vérité est que le négociateur français n'est pas seulement absent par manque de constance bureaucratique : il n'exprime pas de ligne claire, durable, inspirée par l'intérêt de long terme.

Nos lignes rouges sont les suivantes :

1. **L'Europe « par le droit » n'est pas une Europe démocratique.** Nous devons plaider pour réimposer la primauté du législateur et pourquoi pas proposer un mini-traité portant spécifiquement sur ces limites mises à la fédéralisation par le juridictionnel. Il convient également de défendre le droit de veto et de nous opposer à la majorité qualifiée étendue.

Proposition 1 : Il est temps d'affirmer que la Constitution française est la norme juridique suprême en France, c'est-à-dire que le droit de l'UE (comme tout droit international) est un droit infra-constitutionnel. Oser la France milite pour que la Constitution de 1958 le dise expressément, pas seulement à l'égard de la Convention européenne des droits de l'homme, voire de telle ou telle de ses stipulations à l'égard de telle ou telle politique nationale : le droit constitutionnel français doit primer sur tout le droit de l'UE aussi et l'UE doit l'entendre et le comprendre, sur le modèle de ce qu'a érigé la Cour constitutionnelle allemande.

C'est bien la Constitution qui est la norme suprême du droit positif de tout État et l'écrire dans la Constitution française de 1958 révisée, c'est l'affirmer urbi et orbi, y compris à Bruxelles, à Francfort, à Strasbourg ou au Luxembourg, en particulier contre les juridictions nationales ou internationales qui traitent du droit de l'UE, notamment contre la CJUE qui impose, pourtant, dans sa jurisprudence, le droit de l'UE, tant originaire que dérivé, contre le droit constitutionnel des États membres.

Au besoin, le « lit de justice » pour trancher, au fond, le conflit de normes est à tenir par le pouvoir de révision détenu par le seul peuple français, que ce soit directement (référé) ou indirectement (congrès du Parlement).

Par ailleurs, il convient de clarifier la place du droit dérivé européen, qui est souvent confondu avec le droit issu des traités.

Proposition 2 : Dans la droite ligne de nos propositions du livret noir sur la souveraineté (2021), OLF propose de modifier la Constitution afin de régler la question de la supériorité du droit dérivé, fondée sur l'article 88-1, en créant deux nouveaux al. 2 et 3 à l'article 3, selon, la rédaction suivante :

*« La Constitution est l'expression de la souveraineté nationale et la norme suprême du droit positif en vigueur en France.*

*Est nulle et de nul effet toute décision d'une autorité politique, administrative ou juridictionnelle, qu'elle soit nationale ou internationale, notamment d'une institution de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe ou des Nations Unies, contraire à la souveraineté nationale. Cette inexistence est constatée par le peuple français dans les conditions déterminées par une loi organique, adoptée ou modifiée par référendum ».*

Les actuels alinéas 3 à 5 de l'article 3 deviendraient ses alinéas 5 à 7. L'al. 15 du préambule de 1946 et l'art. 88-1 de la Constitution seraient ainsi révisés :

. « *La France consent aux limitations de compétence* » (en remplacement de « souveraineté »)

. « *L'Union européenne formée d'États* » (en remplacement de « constituée »)

Proposition 3 : Le compromis de Luxembourg de 1966 (généralisation de la prise de décision par consensus, droit de veto d'un État membre si des « intérêts importants » sont en jeu) doit être regardé comme de droit positif et défendu comme tel.

- 2. L'Europe n'est pas une extension de Washington.** Cela commence par la défense du français comme langue de travail de l'UE. Nous devons exprimer très clairement notre refus que l'anglais puisse continuer à être utilisé pour la communication externe de l'UE et promouvoir le multilinguisme. De plus, les limites géographiques de l'UE doivent être discutées avec nos partenaires, sans quoi l'extension vers le Far East ressemblera à l'extension américaine vers le Far West ;

Proposition 4 : Le débat sur l'élargissement de l'UE doit être suspendu tant qu'un débat clair n'a pas été conduit en Europe sur les limites et compétences données au projet de l'UE.

- 3. La France a des intérêts stratégiques :** l'existence d'une industrie de défense nationale, nos relations privilégiées avec la francophonie, l'indépendance et identité constitutionnelle française, ou encore le siège français au Conseil de sécurité des Nations-Unies. Il y a un sujet majeur de politique industrielle dans les secteurs de la défense (souvent liée à la technologie numérique mais aussi à l'antériorité de savoir-faire) où il faut envisager et imposer une double approche : d'une part une préférence européenne doit être réaffirmée pour nos industries de défense dans un contexte où les Allemands cherchent plus à casser nos structures qu'à se coordonner avec nos industriels, d'autre part ou à défaut, dans tous les domaines où notre industrie française possède un avantage concurrentiel affirmé (aviation, avionique, drones, armements lourds terrestres, marine et sous-marins, missiles etc.), une clause ou considération politique doit être imposée par laquelle la France n'acceptera aucune soumission de ses

intérêts vitaux à la compétence communautaire. La guerre en Ukraine a mis soudainement un frein au projet européen de « taxonomie », lequel prévoyait d'élaborer pléthore de règlements visant à classer les activités économiques selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Et ceci, afin d'orienter les investissements réalisés par les organismes financiers vers des activités liées à la transition écologique, dites « durables ». On perçoit bien entendu ici l'objectif sous-jacent de la manœuvre mise partiellement en échec. Mais cette épée de Damoclès plane encore indéniablement sur la base industrielle et technologique de défense (BITD), comme l'a souligné Éric Trappier, le patron de Dassault Aviation, lors d'une audition au Sénat ;

Proposition 5 : La France doit politiquement porter la notion de « domaine réservé », des sujets stratégiques qui ne souffrent d'aucun partage avec le niveau européen. Elle doit assumer de bloquer alors le processus de décision, serait-il à la majorité qualifiée. La France devra assumer que pour régler un tel conflit qui, en réalité, est politique, aucun recours à un organisme de l'UE ou tout ou partie lié à l'UE (Cour de justice, institution d'arbitrage, juridictionnelle ou parlementaire, ad hoc ou permanente) ne sera possible. « La France pourrait se doter d'un « bouclier constitutionnel » contre les atteintes portées par les cours et les textes européens à ses intérêts supérieurs »<sup>32</sup>.

4. La France a également des intérêts stratégiques en tant que membre de l'Union européenne : celle-ci doit veiller à **faire respecter le principe de réciprocité**, même pour les pays avec lesquels l'UE n'a pas signé de traités spécifiques. Le principe de réciprocité est un principe fondamental du droit international qui s'applique également aux relations commerciales entre l'Union européenne et les pays hors Union européenne avec lesquels existent des traités commerciaux, au premier rang desquels la Chine. Ce principe signifie que les deux parties à un traité commercial doivent bénéficier des mêmes avantages et concessions.

Le principe de réciprocité est important pour garantir que les entreprises européennes puissent bénéficier d'un accès équitable aux marchés des pays hors Union européenne. Ce principe doit également s'appliquer aux personnes.

Les exemples concrets d'application du principe de réciprocité dans les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays hors Union européenne montrent que cette pratique n'est appliquée qu'avec pusillanimité, et après négociations, dans le cadre d'un traité :

- L'Union européenne a négocié un accord de libre-échange avec le Japon. Cet accord prévoit que les entreprises européennes et japonaises bénéficient des mêmes droits de propriété intellectuelle.
- L'accord de libre-échange avec le Canada prévoit que les produits européens et canadiens ne sont soumis à aucun droit de douane.

---

<sup>32</sup> « Rétablir la prééminence des lois de la République sur les traités antérieurement conclus ne nécessiterait qu'une légère modification de l'article 55 de la Constitution. Mais cette prééminence retrouvée ne jouerait que dans l'ordre juridique interne, c'est-à-dire à l'égard des juridictions françaises. Elle ne lierait pas les organes de l'Union, notamment la CJUE, et n'éviterait pas que ceux-ci sanctionnent la France pour violation de ses engagements. » Jean-Eric Schoettl, JDD du 29 octobre 2023 « Nos armes juridiques sont insuffisantes pour nous protéger de l'islamisme ».

- L'accord avec les États-Unis prévoit, lui, que les entreprises européennes et américaines bénéficient des mêmes droits d'investissement.

Le principe de réciprocité est un principe important qui contribue à garantir que les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays hors Union européenne soient équitables et justes.

Proposition 6 : La France doit pousser l'Europe à faire appliquer le principe de réciprocité de manière systématique, avec l'ensemble des pays hors UE. La Commission doit prendre en main ce point via un organe de veille selon une règle simple : un élément étranger à l'UE, individu ou entreprise, ne peut faire en Europe ce qu'un citoyen ou une entreprise européenne ne peut faire dans le pays étranger

5. **La France ne peut transiger sur la défense de l'énergie nucléaire**, parce qu'elle assure la viabilité de notre économie dans un monde compétitif, notre indépendance stratégique et la protection du pouvoir d'achat des Français. Celle-ci doit être traitée de la même manière que les autres énergies décarbonées ;
6. **La France n'a d'intérêt pour une PAC que dans la mesure où celle-ci assure sa souveraineté alimentaire**, c'est-à-dire une capacité d'auto-suffisance nationale sur les produits de consommation courante. Oser la France considère que les aides à l'agriculture doivent être recentrées **vers l'objectif de soutien du revenu des agriculteurs**, en fonction des situations, voire de l'intérêt stratégique national, et non pas devenir exclusivement un outil de politique environnementale. Pour maîtriser l'impact environnemental de l'agriculture, l'outil réglementaire pourrait être privilégié et conçu en étroite concertation avec la profession agricole et les pouvoirs publics, plutôt qu'avec les lobbies de l'environnement. Quant aux aides au revenu, elles pourraient être à la fois augmentées et considérablement simplifiées avec un versement global annuel sans plus de formalité, après un examen du système de production de chaque exploitation par les services de l'État, examen à réviser tous les 5 ans environ ;
7. **L'Europe doit s'engager plus fortement dans la protection des données personnelles des européens et la taxation des GAFAM**. Bien avant la poursuite d'efforts extrêmement coûteux de l'Agenda Vert imposé par les écologistes en 2019, les travaux prioritaires devront être menés en 2024-2029 par la future législature du Parlement Européen pour compléter les DMA et DSA au plan fiscal<sup>33</sup>, avec urgence signalée et plein effet du principe de subsidiarité : une date butoir au 31 mai 2025 pour l'adoption d'un Règlement européen en la matière devrait être adoptée, faute de quoi un ou plusieurs États membres qui le souhaitent pourraient adopter une législation nationale en la matière. Conformément à l'accord international de Venise entre pays de l'OCDE de décembre 2022, l'objectif doit être de soumettre à 15% d'Impôt sur les sociétés les GAFAM, NATU, BATX sur leurs bénéfices réalisés sur le territoire européen et spécialement français, et baisser corrélativement à proportion jusqu'à 15% l'IS des industriels et services relocalisant ou territorialisés en France. En outre, il sera entrepris de soumettre les opérateurs digitaux au principe de cotisations sociales et de retraites pour tous leurs salariés directs ou indirects sur le territoire français.

<sup>33</sup> Il s'agit du règlement sur les marchés numériques (DMA) et du règlement sur les services numériques (DSA), visant à réguler Internet et ses risques, dans la continuité du RGPD de 2018.

## *Gagner en influence*

Le témoignage de Jean-Pierre Jouyet sur le fonctionnement du dispositif français au sein de l'UE montre que la France est mal organisée pour défendre ses intérêts : multiplicité des instances impliquées (direction des affaires européennes du MEAE<sup>34</sup>, Secrétariat général aux affaires européennes, représentation permanente de la France à Bruxelles etc.). En trente ans, les effectifs chargés de représenter les intérêts économiques de la France ont triplé, avec des résultats catastrophiques.

La France, pour défendre ses intérêts doit se mettre en ordre de bataille.

**A Paris**, la France doit mieux organiser sa stratégie en revoyant les instances chargées de la coordination et en réfléchissant à sa propre doctrine budgétaire.

Proposition 7 : Définir notre propre norme d'orthodoxie budgétaire, d'endettement et de déficit structurel et poursuivre un programme d'assainissement incluant vigoureusement les collectivités territoriales et la protection sociale. Cela implique de différencier le déficit de fonctionnement et d'investissement et d'imposer le principe d'un budget équilibré en fonctionnement à notre pays. Poser également la question centrale des compétences de principe des États membres, dont la France ;

Proposition 8 : Recréer un service interministériel de coordination des négociations européennes exclusivement chargé de l'Union européenne, augmenter les effectifs et supprimer la direction des affaires européennes du Quai, en considérant qu'il ne s'agit plus de politique étrangère, mais d'une politique hybride. Le représentant français serait ainsi nommé par le Président de la République, avec un ambassadeur comme adjoint chargé des relations diplomatiques et consulaires ;

Il conviendrait en parallèle de désidéologiser – ou de réidéologiser en sens inverse - le Secrétariat général aux affaires européennes en y nommant des fonctionnaires convaincus de la nécessité de défendre l'intérêt national, et à qui seraient données des instructions claires de défendre cet intérêt. Aucun instrument d'action ou de financement ne fonctionne sans passer d'abord au laminoir de la stricte régularité juridique, du règlement financier et de la conformité à la politique de la concurrence. Aussi, des instructions claires doivent être données pour que soient défendus les intérêts de la France.

**À Bruxelles**, la France doit mieux s'appuyer sur son réseau, et travailler à son développement de manière stratégique, comme savaient le faire efficacement les Britanniques, et comme savent le faire les Allemands.

L'influence théorique de la France, avec 10 % de nationaux travaillant pour la Commission, n'est pas négligeable, bien que très inférieure à sa part dans la population totale de l'UE (15 %), dans le PIB de l'UE-27 (17,5 %) et dans les ressources de l'UE (17,8 %). Pourtant, Paris n'a aucune politique de contact avec ces fonctionnaires, où même les experts détachés européens, alors qu'ils sont d'excellentes sources d'information. Avec un nombre moindre de ressortissants et une représentation (6,4 % de la RH<sup>35</sup>) sans commune mesure avec sa population

---

<sup>34</sup> Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

<sup>35</sup> Ressources humaines

et son PIB, l'Allemagne a su acquérir une influence bien supérieure à la France au sein de la Commission. Comment ? En ciblant un certain nombre de postes stratégiques permettant de contrôler, directement ou indirectement, la plupart des leviers de pouvoir à Bruxelles ou dans les autres capitales accueillant des agences européennes, comme Frontex où un seul Français siège dans les instances de direction, à Varsovie, et qui est totalement accaparée par les Italiens et les Roumains. La carrière au sein des institutions européennes est mal vue pour le fonctionnaire français, qui doit être près des centres de pouvoir parisien pour exister. Aussi, ceux qui travaillent au niveau européen ne s'attardent pas, laissant les fonctionnaires d'autres pays, aux vues souvent différentes, développer les réseaux et les expertises techniques qui permettront à leurs gouvernements d'aligner les institutions européennes sur leurs vues nationales. De plus, une fois bloqués à Bruxelles, les Français oublient les intérêts de leur pays. Neil Kinnock disait avec humour qu'il fallait nommer des fonctionnaires français aux postes clés, car c'étaient les seuls à ne pas tenir compte des intérêts de leur pays. La France doit être capable de s'intéresser à leur déroulement de carrière, via la représentation permanente française (rencontres périodiques). Elle doit pouvoir avoir une vision stratégique sur les postes à conquérir, de préférence dans les cabinets des directeurs et l'entourage des commissaires plutôt que dans des fonctions de responsabilité au sein des directions générales.

Proposition 9 : Refondre les systèmes de carrière français pour que le débouché européen ou les statuts d'expert national détaché d'origine française apparaissent comme un premier choix de la part des institutions européennes et mieux coordonner ses relais au sein de l'UE. Ajouter la possibilité de recruter des contractuels, afin d'éviter le conformisme des fonctionnaires de métier, ainsi que le recours aux coûteux cabinets de conseil et autres expertises extérieures.

La France doit également mieux comprendre comment se fait la prise de décision. Dans les systèmes fédéraux, le lobbying est indispensable, fait dont la France n'a pas véritablement pris conscience. Quand un sujet sort dans la presse, c'est généralement trop tard pour agir. Il convient donc de missionner les services d'inspection et de renseignement pour enquêter sur la formation des préférences au sein des institutions européennes, y compris l'action des lobbies, afin de renforcer la capacité de contrôle français sur l'agenda européen.

À **Strasbourg**, les partis politiques français doivent également adapter leurs stratégies d'entrisme. Pour les partis politiques qui partagent nos valeurs gaullistes, investir le Parlement européen en décrochant des postes de rapporteurs de textes, rôle méconnu mais crucial pour influencer le contenu. La règle de base c'est que le pouvoir n'est pas là où l'on croit : à Bruxelles c'est celui qui maîtrise le dossier, et qui connaît les positions des autres, ce qui lui permet de proposer les arbitrages. Ce qui compte, c'est moins le commissaire européen – qui peut ne pas maîtriser le sujet - que le Parlement Européen. La demi-douzaine de rapporteurs pèse pour chaque texte, et il faut surtout convaincre le rapporteur général qui fait les arbitrages. Cela supposerait d'imiter l'Allemagne, dont les députés restent plusieurs mandats d'affilée, ce qui leur permet de véritablement peser dans la structure.

### *Chercher des alliés*

Le centre de gravité de l'UE s'est déplacé, au fil des élargissements successifs, et la France, en périphérie de la nouvelle UE, est en passe de devenir un acteur marginal. C'est un comble quand on connaît l'histoire de la construction européenne, fille aînée de la France. La raison principale

est la dilution de son poids politique du fait de la possibilité de la contourner plus facilement dans les votes à la majorité qualifiée.

Il n'y a pas de petit pays dans l'UE : chaque pays est placé sur un pied d'égalité. Si nous voulons retrouver notre influence, il faut tisser des liens et des alliances, sur le modèle de ce que peuvent bâtir les pays nordiques ou certains pays de l'Est. Bâtir une union de nations souveraines rend nécessaire le rapprochement de Nations sur un « matelas » d'intérêts convergents (Pologne, Tchéquie, France, Hongrie, Italie, voire Espagne sur aspects migratoires et identitaires ; Espagne, Portugal, France, Italie sur le rééquilibrage des rapports économiques etc.).

Ne pensons pas que nous ne savons pas faire : depuis 1945, la France a une longue habitude de coalition au sein de l'assemblée générale des Nations-Unies. Il suffit de nous appuyer sur l'expérience et le savoir-faire de notre réseau diplomatique.

### *Engager le rapport de forces*

La France peut et doit :

1. Dénoncer les intrusions successives dans les processus démocratiques (Grèce et Italie 2011 avec remplacements de gouvernements élus démocratiquement par la « technostructure » ; Grèce 2015 et revirement de Syriza ; Traité européen voté en 2012 en France après opposition de Hollande ; intrusion dans le processus de décision italien ; menaces anti-Pologne sur avortement ou Hongrie)
2. Menacer de briser les « solidarités automatiques » au Parlement Européen, lesquelles ne traduisent pas les intérêts des États. Ainsi, les partis européens sont le « cache sexe » des intérêts fédéralistes allemands. Le Parti populaire européen peut être un formidable levier d'influence mais il doit l'être au service des intérêts convergents bien compris de Paris et de Berlin. Le message doit être transmis en toute franchise, et déboucher sur une refonte, sinon le *statu quo* pérennisera la domination germanique.
3. Demander une refonte du statut des fonctionnaires européens. La Grande-Bretagne avait eu l'intelligence de demander le portefeuille de la réforme administrative de l'UE, ce qui l'a conduit, au prétexte de faire des économies saluées par les États-membres, à mettre en place des règles défavorables à la France. En abaissant les rémunérations en début de carrière (New Public Management), Neil Kinnock, alors vice-président de la Commission européenne et chargé de la réforme administrative de cette Commission, a rendu moins attrayante la carrière européenne pour les Français. En revanche, comme dans d'autres organisations internationales, le Royaume-Uni sait implanter des fonctionnaires dans les échelons les plus bas de la hiérarchie administrative qui, en plusieurs décennies, finissent par devenir les chefs d'administration centrale. Les fonctionnaires de la Commission ont accepté cette réforme Kinnock car ils ont gagné en contrepartie des carrières plus prometteuses sur le moyen-terme. Il est devenu plus difficile de parachuter de l'extérieur des fonctionnaires français à des postes de responsabilité réservés à l'avancement interne.

### 3.2.2. À l'offensive : formuler nos propositions pour une confédération européenne

#### *De l'Europe des Nations à la Confédération d'États-nations*

Face à la fédéralisation rampante, l'idée « d'Europe des Nations » est souvent mise en avant. Poussée à l'extrême ou jusqu'à la caricature, ce concept peut cependant ne plus être pertinent. En effet, pour certains souverainistes, cette idée traduit un objectif consistant à cantonner la construction européenne à un « tout technique/zéro politique ». Or, si elle exprime avec justesse la réalité irréductible des peuples de notre continent, l'idée d'Europe des Nations ne dit rien de l'organisation concrète du concert européen au XXIème siècle.

Une vision poussée au maximum de l'Europe des Nations nous semble rencontrer trois écueils :

1. Juridiquement, l'Union européenne est aujourd'hui politique dans toutes ses composantes. La logique même des trois piliers, selon laquelle la construction européenne était présentée aux étudiants il y a vingt ans et qui distinguait un pilier communautarisé et des piliers confédéraux, apparaît aujourd'hui faussée. Ainsi, les piliers politiques et confédéraux, tels que la politique européenne et de défense ou encore la coopération judiciaire, se sont considérablement renforcés et bureaucratisés. Dépolitiser l'Europe reviendrait à la démanteler et, comme indiqué ci-dessus, l'option n'est pas sérieusement étudiée parmi les souverainistes de gouvernement ;
2. Fonctionnellement, quel visage aurait une Europe exclusivement contrôlée par les nations ? D'un côté et par définition, toutes les politiques fédéralisées prendraient fin et seraient renvoyées à la lenteur de décisions prises à 27. Par exemple, la principale politique fédérale de l'Union, l'Euro, disparaîtrait... ce qui pourrait conduire à une baisse du pouvoir d'achat. La Politique Agricole Commune serait remplacée par des politiques agricoles nationales plus ou moins coordonnées, et le choc serait le plus important pour notre pays qui en est le principal bénéficiaire (10,21 Md€ d'aides agricoles en 2021). Une pure Europe des nations, c'est aussi une Europe dans laquelle aucun pays ne serait contraint d'accepter une décision qu'il refuse. Seule l'unanimité pour toutes les décisions du Conseil le permet. Or à 27, l'unanimité est la certitude absolue de la paralysie de l'Europe : aucune décision ne pourra plus se prendre. Personne ne sera jamais d'accord sur tout. Le Parlement européen serait la troisième victime d'une Europe exclusivement « des nations ». Comme seuls les États seraient autorisés à voter les lois européennes, le Parlement européen n'aurait plus d'utilité et disparaîtrait. Bref, on assisterait au mieux au retour à une sorte de CEE ... Cette option n'est pas sans séduction pour des souverainistes, car ce qu'OLF combat est l'Europe bâtie depuis Maastricht, mais il n'est pas sûr que cette Union lente et pachydermique puisse survivre dans un environnement international très compétitif.
3. Politiquement, le modèle « Europe des nations » au sens strict trouve son débouché naturel dans la sortie pure et simple de l'Union à la manière du Brexit. Pour toutes les raisons énoncées plus haut à ce sujet, cette perspective n'est pas souhaitable dans l'intérêt de la France.

Oser la France propose donc une troisième voie consistant à défendre les intérêts de la France en Europe dans le cadre du traité de Lisbonne. « Les choses étant ce qu'elles sont » disait le

Général, la France doit, en effet, vouloir résister et faire valoir, tout spécialement, les principes d'attribution ainsi que de subsidiarité et de proportionnalité (TUE, art. 5). En particulier, il faut savoir dénoncer, et donc refuser, tout ce qui ne relève pas expressément des compétences de chacune des institutions de l'UE.

La France pourrait donc être dans l'UE telle qu'elle est, le grain de sable ou le petit caillou qui vient enrayer la machine en tant que l'UE n'est pas une communauté « sui generis », pas une chimère à la fois organisation internationale et institution fédérale, mais bien une construction fédéralisant depuis son origine, en 1950. Pour ce faire, la France doit refuser d'admettre tout acte pris, selon elle, en méconnaissance du traité de Lisbonne, ou bien encore, comme l'indiquait le compromis de Luxembourg de 1966, de « ses intérêts très importants ».

- Initiative de la Commission ou de sa présidente, ou encore d'un commissaire, qui soit hors de son champ d'action,
- Décision de la BCE en dehors du traité,
- Délibération ou résolution du PE, hors de son champ de compétences,
- Décision de la Cour de justice et autres juridictions compétentes inventant du droit de l'UE et le faisant prévaloir sur le droit constitutionnel des États membres.

C'est ce projet crypto-fédéral, néfaste et même funeste, qui aurait pu trouver son point d'aboutissement dans la Constitution européenne de 2004 si, du moins, le peuple français, notamment - pas le peuple représenté, mais le peuple directement - ne s'était pas mis heureusement en travers.

La France est aujourd'hui la deuxième puissance économique et démographique de l'UE, derrière l'Allemagne, et la septième puissance économique mondiale. Elle représente à elle seule plus de 17 % du PIB de l'Union en 2019 et fournit presque 20 % des contributions des États membres au budget de l'UE en 2021. Elle est également une importante puissance diplomatique, militaire et maritime, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et l'une des neuf puissances nucléaires du monde.

Et si la parole ne suffit pas ? **Il ne faut pas craindre d'engager un rapport de forces, dans la mesure où celui-ci ne vise pas à détruire la construction européenne, mais au contraire à la sauver d'elle-même.**

Pour tendre vers ce résultat, la France se doit d'être vigilante à chaque instant. Chaque acte normatif ou non de l'UE (initiative, décision, délibération, résolution, arrêt, rapport, etc.) doit ainsi être exposé à la critique de la France par des institutions françaises, existantes ou nouvelles, permanentes ou ad hoc, telle que le SGAE. A la clé se trouverait l'inapplication motivée de tel ou tel de ces actes listés, tenus inexistantes et donc nuls et de nul effet, pour ce qui est, du moins, de la France.

Encore faut-il que cet acte n'ait pas été voulu, permis ou accepté en amont !

Proposition 10 : La France peut utiliser elle-aussi son arme budgétaire pour forcer une reconfiguration européenne, en suspendant sa contribution si elle se heurte au refus poli de ses partenaires. Si l'UE continue sur la voie actuelle, elle disparaîtra. Il est du devoir de la France de provoquer un choc des consciences avant que celui-ci ne s'impose aux décideurs publics.

### *Changer l'Europe budgétaire*

Sur l'architecture budgétaire de l'UE, le principe d'égalité parfaite entre les États ne reflète pas la réalité du rapport de forces au sein de l'Union. Il convient d'exiger un rééquilibrage institutionnel : celui qui paye décide. Cela suppose notamment d'obtenir la fin de la supervision bruxelloise sur le budget, de la conditionnalité et la possibilité d'aider la réindustrialisation nationale.

Proposition 11 : La France devrait demander que les pays contributeurs nets de l'UE disposent d'un droit de veto sur les propositions budgétaires de la Commission visant à augmenter les dépenses. Depuis deux décennies, ce sont huit pays (neufs avec le Royaume-Uni) qui ont versé au budget européen plus qu'ils n'ont reçu : Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Suède. Une différence qui a même dépassé 5 Md€ pour trois d'entre eux : Allemagne, France et Italie.

Par ailleurs, les critères de Maastricht devraient être revisités pour distinguer la dette d'investissement de la dette de fonctionnement.

### *Repenser l'Europe monétaire*

L'Euro a été mal pensé et mal construit, et nuit à la compétitivité française. Au lendemain de la réunification allemande, la décision de créer l'Euro était avant tout un choix politique. Plus de vingt ans après, il est loin d'être établi que l'Euro ait permis d'accélérer la convergence politique attendue. Les tensions politiques au sein de la zone monétaire ne sont pas moindres qu'autrefois. Quant au bilan économique de la zone monétaire, de l'avis de nombreux économistes, il est franchement négatif pour la France et pour tous les pays du Sud :

- Le FMI estimait cet été que l'Euro est une monnaie surévaluée de 18% pour la France, ce qui pèse évidemment sur notre compétitivité, donc sur l'emploi, sur notre balance commerciale et sur notre souveraineté industrielle.
- Les capitaux ont tendance à s'investir dans le Nord au lieu d'aller vers le Sud, exactement comme la réunification monétaire de l'Allemagne s'est faite au détriment de l'ex-RDA. Ceci est contraire à tout ce qui avait été annoncé. De nombreux économistes, même favorables à l'Euro, jugent cette situation catastrophique au point que certains d'entre eux disent : « dans ces conditions, à quoi bon l'Euro ? ». Ce phénomène accroît les divergences entre États au lieu de les réduire.
- Au fil des années, on mesure que l'alignement des modèles sociaux est une mission impossible, et probablement pas souhaitable, tant les divergences entre États sont fortes et respectables, sauf à provoquer une montée de plus en plus forte des populismes.
- Les politiques de redressement deviennent beaucoup plus difficiles à mener, phénomène dont nous prenons conscience avec le recul des années. Nos concitoyens se moquent de l'envolée de la dette publique et des déficits puisque les voyants rouges ont disparu sur le front monétaire (la parité franc-deutschmark). Comme le dit François Lenglet, il y avait un « effet salutaire » dans les crises monétaires... Il était plus facile de mobiliser l'opinion

autour des mesures de redressement. L'Euro est démobilisateur. Le risque est de mourir de mort lente.

Dans ces conditions, l'Euro représente un vrai défi politique. En effet, une monnaie unique implique une politique budgétaire coordonnée, et à terme une mutualisation de la politique économique, ce qui fait de l'Euro un « effet cliquet » favorable à la fédéralisation. Cet effet cliquet vaut pour les peuples européens, qui plébiscitent l'Euro car il permet une circulation des biens et des personnes plus fluides, ce qui était du reste l'objectif des fédéralistes. Néanmoins, le bilan de la monnaie unique est très loin d'être satisfaisant. L'Euro a certes facilité les échanges et les déplacements en Europe mais, même dans ce cas, l'atout de l'Euro a pour ainsi dire disparu car les progrès des paiements électroniques ont été spectaculaires.

Par le passé, certains partis politiques ont pu proposer la sortie de l'Euro, ce qui n'est pas la position d'Oser la France. En revanche, convaincus que la viabilité de long-terme de cette devise n'est pas assurée compte-tenu de ses défauts structurels, OLF propose d'anticiper sur une éventuelle crise. Afin de faire face dans l'avenir à toutes les éventualités, notamment à une nouvelle crise de l'euro, il pourrait par conséquent être opportun d'amorcer des discussions visant à repréciser le rôle de la BCE, ses objectifs, et ceux de l'Euro, à la lumière des différentes crises que cette monnaie a traversé depuis sa création il y a maintenant presque un quart de siècle.

#### *Revoir l'architecture juridique de l'UE*

Sur le respect des compétences et la subsidiarité, il convient de protester systématiquement contre tout abus de pouvoir formel et/ou matériel, dénoncer explicitement chacun de ces abus et laisser inappliqués les décisions et autres actes qui sont fondés sur ces abus, qu'il s'agisse d'abus de la Commission, du Parlement, de la BCE, mais aussi de la Cour de justice, chaque fois que c'est bien le cas. « Abus de pouvoir » (coups d'État permanents) de la Commission sur des prérogatives qui ne sont pas dans les traités - et contourner le blocage technocratique. L'UE n'a en effet que les compétences qui lui sont expressément attribuées par le seul texte (et non interprété ou inventé) du traité de Lisbonne, y compris ses protocoles et annexes (TUE, art. 51).

Les articles 88-4 à 88-6 de notre Constitution sont au nombre des dispositifs qui sont supposés protéger la France, en tant qu'État membre. Ils sont bien dérisoires, et doivent être renforcés.

Proposition 12 : A droit européen constant, créer un office parlementaire de contrôle de l'application du traité de Lisbonne qui pourrait être composé de 30 membres (une nouvelle « commission des Trente ») : 10 députés dont le président de la commission des affaires européennes, 10 sénateurs dont le président de la commission des affaires européennes et 10 membres de nationalité française de la représentation de la France au Parlement européen, élus à la proportionnelle en fonction des effectifs de chaque groupe politique de l'Assemblée Nationale et du Sénat ou bien de la répartition, pour la France, des députés européens de nationalité française entre les groupes politiques du PE<sup>36</sup>. En cas d'abus constaté par cet office, la France n'appliquera tout simplement pas le droit issu d'une base juridique inexistante.

Il revient au Président de la République de défendre les « intérêts très importants » de la France, ainsi qu'au Gouvernement, tout particulièrement en cas de cohabitation.

Enfin, tout conflit politique entre la France et l'UE, comprendre entre la France souveraine et telle ou telle institution de l'UE fédéralisante, est une question qui, sous la Ve République, est à poser, traiter et régler par l'Exécutif français. Cet Exécutif s'appuie sur le peuple français auquel, après tout, la décision pourrait et devrait être donnée par référendum. Il ne s'agit en aucun cas de se diriger vers un Frexit, mais de rappeler à chaque instant que, si la France se conçoit sans l'UE, l'UE ne peut se concevoir sans la France.

Une seconde piste serait de revenir à un Parlement européen composé de délégations issues des Parlements nationaux, afin de renforcer la complémentarité des institutions et des échelons, et de mieux articuler les sujets européens et nationaux.

Proposition 13 : **Défendre un Parlement Européen composé de parlementaires nationaux** qui partagerait avec la Commission le droit d'initiative législative. Ceci ne serait possible qu'en changeant le traité de Lisbonne (TUE et/ou TFUE) qui, du reste, mélange l'intergouvernemental (l'UE, organisation internationale) et le communautaire (l'UE, construction fédérale), mais, cela requiert l'unanimité des 27 États membres actuels. Il est à noter **qu'une formule hybride serait également possible** avec, comme au Bundestag, des parlementaires élus sur leur nom lors des élections nationales, et des parlementaires élus sur un scrutin de liste européen.

Sur l'architecture juridique de l'UE, Oser la France considère qu'il conviendrait a minima de supprimer dans les traités les renvois à des corpus juridiques extra-européens (Conseil de l'Europe, OCDE) comme par exemple celui de la charte des droits fondamentaux vers la CEDH. Le « dialogue des juges » devrait quant à lui se limiter aux seuls échanges entre la CJUE et les juridictions nationales des États membres.

Néanmoins, l'enjeu serait de flexibiliser l'architecture actuelle.

### *Reprendre le contrôle de nos frontières*

L'Union européenne a été confrontée à une série de crises sécuritaires et migratoires ces dernières années. Celles-ci ont mis à rude épreuve l'espace Schengen qui a souffert d'une absence

---

<sup>36</sup> Rappelons que les membres du Parlement européen ne sont pas des représentants de la Nation (CC, 30 déc. 1976 et 3 av. 2003)

de pilotage politique ainsi que de comportements non-coopératifs de ses États membres, chacun défendant logiquement ses intérêts. Ainsi, certains, comme l'Italie, n'hésitent pas à accorder un visa « très » court séjour à des migrants fraîchement débarqués sur leurs côtes, sachant pertinemment que leur objectif final est de partir ailleurs (notamment en France). D'autres, comme l'Allemagne, ont sans concertation aucune décidé d'octroyer un statut de réfugiés à près de 2 millions d'extra-Européens depuis 2015.

C'est ainsi que le principe de libre circulation pensé pour les citoyens de l'Union européenne a de facto été étendu à tous les résidents non-Européens, sans que les autres membres de l'espace Schengen ne puissent s'y opposer. Pour faire face à cette problématique, de nombreux États ont réintroduit les contrôles aux frontières intérieures afin d'empêcher les entrées illégales sur leur territoire. C'est notamment le cas de la France, notre pays arguant sans discontinuer depuis novembre 2015 du motif de la lutte contre le terrorisme, prétexte servant surtout pour lutter contre l'immigration clandestine notamment aux frontières avec l'Italie et l'Espagne.

Le fait est que l'espace Schengen, trois décennies après sa naissance, est en situation d'échec politique et opérationnel. Plus de 500 000 demandes d'asile ont ainsi été déposées dans l'Union européenne sur les seuls six premiers mois de l'année 2023, chiffre au plus haut depuis 2015. De même, la libre circulation des personnes sans aucun contrôle a sans conteste favorisé les activités illégales (trafic de drogue, de médicaments, d'êtres humains, de tabacs, blanchiment etc.) et rend la France particulièrement perméable aux actes terroristes, comme ces dernières années l'ont malheureusement révélé. En effet, si un nombre non négligeable de personnes (travailleurs transfrontaliers notamment) et d'activités (transports, logistique, tourisme, etc.) bénéficient de la libre circulation, c'est également le cas des trafiquants, des fraudeurs et des organisations criminelles.

L'espace Schengen est d'autant plus fragilisé que la jurisprudence (européenne ou nationale) ne permet pas de renforcer son pilier sécurité. À cet égard, la restriction du pouvoir général de visite des véhicules, des personnes et des marchandises par les agents des douanes françaises, sans autorisation préalable du procureur, aux seules zones frontières (aériennes, portuaires ou terrestres) a fragilisé la lutte contre la fraude, tout en mettant un coup de canif supplémentaire dans la logique de l'espace de libre circulation, puisque la frontière entre deux États membres n'y est pas perçue comme étant une simple limite administrative mais bel et bien comme une frontière.

L'agence Frontex, habilitée à défendre les frontières de l'Europe, ne fait l'objet d'aucun soutien ou entrisme de la France et est donc influencée par les cultures nationales des pays qui l'investissent. Ainsi, les garde-côtes italiens sont très nombreux dans les rangs de Frontex et défendent des politiques de sauvetage des migrants, plutôt que de défense des frontières.

La maîtrise de nos frontières conditionne notre souveraineté territoriale.

Or, ce n'est plus la France qui décide de sa politique d'immigration ou de lutte contre la criminalité, mais les immigrés et les criminels eux-mêmes, aidés en cela par l'extension indéfinie du domaine des « droits fondamentaux » issus, notamment, de la jurisprudence européenne qui infuse au niveau national. En l'état actuel des choses, la France ne peut être souveraine chez elle sans recouvrer la maîtrise complète de ses frontières, faute d'y parvenir dans le cadre de l'espace Schengen.

Face à ce constat, OLF propose donc un plan de sortie de l'espace Schengen.

Proposition 14 : Préparer un plan de sortie progressif de l'espace Schengen, devant permettre à la France de maîtriser pleinement ses frontières à l'issue d'une période transitoire de 24 mois. Ce plan sera composé de trois volets distincts :

- un volet juridique : modalités de sortie négociée de l'espace Schengen, rédaction de la réglementation applicable pour l'entrée et la sortie du territoire, garantie apportée aux ressortissants de l'Union européenne quant à l'absence de visa et aux travailleurs transfrontaliers, modifications du CESEDA en vue du rétablissement du délit de séjour irrégulier et de l'instauration de sanctions pénales et administratives automatiques concernant les étrangers auteurs de crimes et délits ;
- un volet technique : dimensionnement et construction des infrastructures de contrôle notamment aux frontières terrestres, commande publique et plan de déploiement des matériels informatiques et de contrôle, réforme des systèmes d'information de contrôle et des fichiers consultés en frontière, négociations avec l'UE pour le maintien de l'accès au système d'information Schengen ;
- un volet humain : stratégie et modalités de recrutement d'agents de la police aux frontières et des douanes, restructurations et redéploiement des unités sur les points frontières, mise en place de formation aux contrôles aux frontières, élaboration d'une doctrine d'emploi de contrôles aux frontières et de surveillance des frontières incluant police nationale et gendarmerie nationale.

### *Réorienter l'UE*

À partir de ces réformes structurelles, la France pourrait exiger une priorisation de l'agenda de la Commission fondée sur une expression de besoins préalable des États, en proposant par exemple qu'aucune négociation commerciale européenne ne puisse être poursuivie sans conditionnalité sociale et environnementale, en imposant une mesure du contenu en emplois industriels des accords négociés par l'Union, et en obligeant à un calcul de la répartition du produit économique attendu entre les États membres.

La France pourrait demander à réorienter la politique fiscale européenne sur la promotion des seuls intérêts de l'Union et de ses membres : aboutissement sous trois ans d'une véritable taxe carbone aux frontières, promotion du salariat transfrontalier, recentrage de la liberté de circulation des capitaux sur les seuls États membres, pénalisation des manquements d'État en matière de bonne coopération fiscale, interdiction à la fonction publique européenne de travailler en direct avec l'OCDE, supervision étroite des groupes de travail fiscaux pilotés par la Commission européenne, s'agissant d'une compétence des États.

## Conclusion : Les élections européennes 2024

L'élection de 2024 devrait être centrée sur une réorientation majeure des thèmes qui ont marqué la mandature écoulée. Le dernier bilan de la Commission au Parlement en novembre 2024 permettrait de présenter un bilan critique. Oser la France tient à souligner le continuum existant entre les axes de campagne de 2019, la pratique suivie par la Commission, et la politique macroniste depuis 2017, renforcée depuis 2022.

En développant notre héritage gaulliste, nous devons porter l'idée d'une « **Confédération d'Etats-Nations européens** » comme nouveau modèle pour la construction européenne. Entre la fédéralisation promue par le duo Scholz-Macron d'une part, et la désintégration européenne d'autre part, cette troisième voie viendrait trancher l'ambiguïté originelle du projet européen, en refermant la parenthèse maastrichtienne, et en remettant la rivière dans le lit qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Afin de démontrer à l'opinion la pertinence de ce modèle, nous devons mettre en avant nos propres thèmes en proposant aussi des évolutions majeures sur la constitution de la future majorité parlementaire géographique et idéologique mais aussi dans le format et la politique à venir de la Commission.

Jusqu'ici, le Parlement ne joue pas son rôle de contrôle de la Commission. Or, la Commission européenne est sourde et aveugle : elle n'a aucun relais sur le terrain. Le droit de veto est très rarement utilisé, l'éclatement des formations politiques rendant quasiment impossible le rassemblement des voix nécessaires à l'opération. En revanche, son rôle est clef dans le processus de nomination des Commissaires européens – la France n'a pas oublié l'épisode Sylvie Goulard<sup>37</sup> – et donc dans celle de la présidence de la Commission, d'où l'importance des élections européennes de 2024.

**Le refus de donner quitus en fin de mandat à la Commission par un vote de censure pourrait permettre de créer un électrochoc.** Plusieurs exemples pourraient être pris en appui de cette décision : conflits d'intérêts dans la fourniture de vaccins anti-Covid, refus du contrôle budgétaire parlementaire sur les contrats des vaccins, sortie du cadre institutionnel et du mandat donné par diverses attitudes, déclarations, prises de positions internationales de la Présidente aux États-Unis, sur l'Ukraine, en Turquie ; diverses subventions indues, actes de subversion dans des campagnes de la Commission comme par exemple l'islamisme etc.

En choisissant de se montrer aux Universités d'été de Renaissance, Ursula von der Leyen a démontré que même si elle était à l'origine issue du PPE, elle est en réalité alignée sur les positions atlantistes, libre-échangistes et fédéralistes d'Emmanuel Macron.

**Les axes de campagne 2024 doivent servir à réorienter fondamentalement le travail pour 2024-2029** : ils devraient rejoindre les objectifs à porter en France pour nos intérêts et intégrer des antidotes à certains axes suivis depuis 2019 tout en recentrant le travail de la Commission : affirmer certains choix d'ardente politique industrielle énergétique nucléaire ; réorienter les politiques commerciale et de la concurrence ; renforcer les politiques digitales (DMA, DSA) ; redévelopper une politique familiale de natalité européenne (Hongrie, Danemark) ; stimuler les industries de défense nationale (en formulant des choix contrant les axes de déstructuration allemands à l'égard de nos industriels) ; restriction drastique de la politique d'immigration (avec conditionnalités et refus du regroupement familial à la danoise ou à la hongroise) avec

---

<sup>37</sup> <https://www.letemps.ch/monde/europe/eurodeputes-ne-veulent-francaise-sylvie-goulard-future-commission-europeenne>

renforcement des actions de défense et de rejet par Frontex (non plus d'accompagnement et d'accueil des migrants) ; porter les valeurs occidentales en combattant les organisations de subversion islamistes et d'immigration ; promotion de politiques pragmatiques et rejet du malthusianisme écologiste (par exemple revoir l'interdiction des véhicules thermiques en 2035 et la conditionner à la création de capacités énergétiques pour garantir la viabilité de la circulation des véhicules futurs etc.); redéployer la politique d'excellence et de recherche éducative (liste non exhaustive).

L'Union européenne ne survivra pas à la poussée radicale qui est en train de saisir tous les pays européens, chauffés à blanc par le déclin économique et l'immigration incontrôlée. Il est temps de chasser la tentation fédéraliste pour que l'Union européenne apparaisse enfin comme une maison commune, et non une super-administration. Dans ce combat pour le bon sens, la souveraineté et la lucidité, la France a une responsabilité historique. Pour cela, il convient de voir l'Union telle qu'elle est, et non telle qu'on voudrait qu'elle soit.

## Liste des propositions

Proposition 1 : affirmer que la Constitution française est la norme juridique suprême en France.

Proposition 2 : Dans la droite ligne de nos propositions du livret noir, OLF propose de modifier la Constitution afin de régler la question de la supériorité du droit dérivé, fondée sur l'article 88-1, en créant deux nouveaux al. 2 et 3 à l'article 3, et en révisant l'al. 15 du préambule de 1946 et l'art. 88-1.

Proposition 3 : Le compromis de Luxembourg de 1966 (généralisation de la prise de décision par consensus, droit de veto d'un État membre si des « intérêts importants » sont en jeu) doit être regardé comme de droit positif et défendu comme tel.

Proposition 4 : Le débat sur l'élargissement de l'UE doit être suspendu tant qu'un débat clair n'a pas été conduit en Europe sur les limites et compétences données au projet de l'UE.

Proposition 5 : La France doit politiquement porter la notion de « domaine réservé », des sujets stratégiques qui ne souffrent d'aucun partage avec le niveau européen.

Proposition 6 : La France doit pousser l'Europe à faire appliquer le principe de réciprocité de manière systématique, avec l'ensemble des pays hors UE. La Commission doit prendre en main ce point via un organe de veille.

Proposition 7 : Définir notre propre norme d'orthodoxie budgétaire, d'endettement et de déficit structurel et poursuivre un programme d'assainissement incluant vigoureusement les collectivités territoriales et la protection sociale. Poser également la question centrale des compétences de principe des États membres, dont la France.

Proposition 8 : Recréer un service interministériel de coordination des négociations européennes exclusivement chargé de l'Union européenne, augmenter les effectifs et supprimer la direction des affaires européennes du Quai, en considérant qu'il ne s'agit plus de politique étrangère, mais d'une politique hybride. Le représentant français serait ainsi nommé par le Président de la République, avec un ambassadeur comme adjoint chargé des relations diplomatiques et consulaires.

Proposition 9 : Refondre les systèmes de carrière français pour que le débouché européen ou les statuts d'expert national détaché d'origine française apparaissent comme un premier choix de la part des institutions européennes et mieux coordonner ses relais au sein de l'UE.

Proposition 10 : La France peut utiliser elle-aussi son arme budgétaire pour forcer une reconfiguration européenne, en suspendant sa contribution si elle se heurte au refus poli de ses partenaires.

Proposition 11 : La France devrait également demander que les pays contributeurs nets de l'UE disposent d'un droit de veto sur les propositions budgétaires de la Commission visant à augmenter les dépenses.

Proposition 12 : A droit européen constant, créer un office parlementaire de contrôle de l'application du traité de Lisbonne composé notamment de parlementaires. En cas d'abus constaté par cet office, la France n'appliquera tout simplement pas le droit issu d'une base juridique inexistante.

Proposition 13. : Défendre un Parlement européen composé de parlementaires nationaux qui partagerait avec la Commission le droit d'initiative législative.

Proposition 14 : Préparer un plan de sortie progressif de l'espace Schengen, devant permettre à la France de maîtriser pleinement ses frontières à l'issue d'une période transitoire de 24 mois. Ce plan serait composé de trois volets distincts : 1) un volet juridique, basé notamment sur une sortie négociée de l'espace Schengen ; 2) un volet technique concernant infrastructure et matériel ; 3) un volet humain, basé sur le recrutement et l'élaboration d'une doctrine d'emploi de contrôle et surveillance aux frontières.

## Glossaire

ACPR: Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, organe de supervision français de la banque et de l'assurance.

AFD: Alternative für Deutschland ou Alternative pour l'Allemagne

ALEN: Accord de libre-échange nord-américain

Antici : groupe informel du Conseil de l'UE qui prépare le travail du Comité des représentants permanents au niveau ambassadeurs et représentants permanents (COREPER II), créé à l'initiative du délégué Paolo Antici en 1975. Équivalent du groupe Mertens pour le COREPER I, qui se tient au niveau des représentants permanents adjoints.

BATX: géants de l'Internet chinois : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi

BCE : Banque centrale européenne

BITD : Base industrielle et technologique de défense

CECA : Communauté du charbon et de l'acier

CEDH : Cour européenne des droits de l'homme

CEE : Communauté économique européenne

CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement, accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada

CJUE : Cour de justice de l'Union européenne

DMA: Digital Markets Act

DSA: Digital Services Act

EPR: réacteur pressurisé européen ou EPR (initialement European pressurized reactor, renommé Evolutionary power reactor)

FMI : Fonds monétaire international

JEFTA : “Japan-EU free trade agreement”, ou accord de libre-échange entre le Japon et l'Union européenne

GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, et Microsoft : les géants du net

MAWS : Maritime Airborne Warfare System, un projet abandonné d'avion de patrouille maritime visant à remplacer, à l'horizon 2030, les avions de patrouille maritime Atlantique 2 de la Marine française et les P-3 Orion de la Marine allemande

MBDA : société industrielle du secteur aéronautique et spatial et de l'industrie de l'armement, leader européen dans la conception de missiles et de systèmes de missiles

MEAE : ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Mertens : groupe informel du Conseil de l'UE qui prépare le travail du Comité des représentants permanents au niveau représentants permanents adjoints (COREPER I), créé à l'initiative du délégué Vincent Mertens de Wilmars en 1993.

MGCS : Système Principal de Combat Terrestre, abrégé en anglais MGCS pour Main Ground Combat System, est un projet d'armement franco-allemand lancé en 2012 pour développer un char de combat qui remplacera le Leopard 2 dans l'armée allemande et le Leclerc dans l'armée française vers 2040

NATU : Netflix, Airbnb, Tesla et Uber, nouveaux géants du web

NGF : chasseur de nouvelle génération (ou New Generation Fighter en anglais, NGF)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONG : Organisation non gouvernementale

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PAC : Politique agricole commune

PiS : parti politique polonais Droit et justice (en polonais : Prawo i Sprawiedliwość)

PPE : Partie populaire européen

RP : Représentation permanente

SCAF : Système de combat aérien du futur

SGAE : Secrétariat général des Affaires européennes, organisme interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre français

SGCI : Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, devenue le SGAE

TAFTA : traité de libre-échange transatlantique (TAFTA en anglais), autre nom du TTIP

TFUE : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

TTIP : partenariat transatlantique de commerce et 'investissement (PTCI ; TTIP en anglais), autre nom du TAFTA

TUE : Traité sur l'Union européenne

UE : Union européenne

# Livret bleu

## Pour une Confédération d'États européens

### Souveraineté et Nations

*« Rien n'est plus dangereux qu'une nation trop longtemps frustrée de la souveraineté par laquelle s'exprime sa liberté, c'est-à-dire son droit imprescriptible à choisir son destin. »*

**Philippe Séguin, discours de Maastricht, 5 mai 1992**

Oser la France se veut tout à la fois laboratoire d'idées et mouvement populaire, totalement indépendant de toute structure partisane. Né le 22 novembre 2017, il est présidé par Julien Aubert, ancien député les Républicains, et a été fondé par un collectif d'élus nationaux et locaux.

Il est aujourd'hui fort d'une vingtaine de parlementaires et d'anciens parlementaires, des républicains des deux rives mais aussi des citoyens et intellectuels qui entendent peser dans le débat public.

Alors que les élections européennes approchent, Oser la France assume clairement une troisième voie souveraine entre Frexit et fédéralisme. Oser la France souhaite une Europe plus souveraine et moins fédérale. Pour ce faire, elle souhaite réformer le droit européen et renforcer son influence dans les institutions européennes, afin de mieux défendre ses intérêts, dans la continuité des propositions de ses travaux précédents : livret sur les islams, livret vert sur l'écologie, livret noir sur les souverainismes.

Les propositions d'Oser la France s'articulent autour de lignes rouges affirmant la volonté de la France de préserver sa souveraineté et sa capacité à contrôler sa propre politique, en faisant notamment primer la Constitution de 1958 sur le droit européen.

Oser la France pose également la question de l'organisation et du fonctionnement de l'Europe et souhaite que la France propose sa propre doctrine d'orthodoxie budgétaire, gagne en influence dans les institutions européennes et assume le rapport de force avec ces dernières.

Pour préserver la souveraineté des États membres et limiter le pouvoir de l'UE, Oser la France souhaite une Confédération européenne qui soit une Union d'États souverains. Est ainsi notamment proposée l'institution d'un droit de veto budgétaire, une revue de la composition du Parlement européen et un contrôle renforcé de l'application du principe de subsidiarité.

Facebook : OserlaFrance  
X (ex-Twitter) : @OserlaFrance  
[www.oserlafrance.fr](http://www.oserlafrance.fr)

